JOURNAL
HISTORIQUE
SUR LES MATIERES du tems.

Contenant auſſi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuſes.

JUIN 1715.

A VERDUN,

Chez la Veuve de CLAUDE MUGUET, Marchande Libraire.

M. D. CC. XV.

AVIS AU LECTEUR.

CEux qui adreſſent des Memoires, pour inſerer dans ce Journal, ſoit à l'Auteur ou au Libraire, ſont avertis que, du moins, *ils doivent affranchir leurs Lettres & Paquets à la Poſte; car ſans cette précaution, on les laiſſe au rebut. On les averti auſſi, que l'Auteur rejette les piéces obſenes, de même que celles qui tendent à la médiſance, ou à inſulter les particuliers. Il fera au contraire un bon uſage des Memoires curieux, inſtructifs, ou intereſſants, de même que des morceaux* choiſis *de Poëſie, ou d'Eloquence; quant à ce qui regarde la ſatire, elle eſt auſſi permiſe aux honêtes gens, lors qu'elle combat le* Vice, *ſans dévoiler ou attaquer perſonnellement* le vicieux. *C'eſt à ces conditions, que l'Auteur de ce Journal ſera toûjours diſpoſé de faire plaiſir.*

Fautes à corriger au mois de Mai 1715.

Page 355. ligne 15. *dans la*, liſez, *dans ceux de la.* pag. 379. lig. 27. *Epernny*, liſez *Epernay.*

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant auſſi quelques nouvelles de Littérature & autres Remarques curieuſes.

Juin 1715.

ARTICLE I.

Qui contient des piéces intereſſantes à l'Hiſtoire.

COmme les principales délibérations des Parlemens Britanniques roulent ordinairement ſur les matieres touchées ou ébauchées dans les Harangues de ceux qui ayant le Sceptre en main, ſont placez ſur le Trône ; & dans les complimens que font enſuite les deux Chambres de ce ſuprême Tribunal : il eſt à propos de joindre ici dans leur entier les trois piéces ſuivantes, qui ne purent pas trouver place dans le précedent Journal. Ce fut le premier Avril que le Roi George s'étant rendu à ſon Parlement, il dit ſuccintement aux deux Chambres, que ſon Chancelier leur alloit expliquer ſes intentions, & lui ayant en même tems remis un papier qui contenoit la Harangue du Roi, le Chan-

celier en fit la lecture en ces termes.

MILORDS ET MESSIEURS.

Harangue du Roi George à l'ouverture de ſon premier Parlement.

CEtte occaſion étant la premiere que j'ai euë de vous parler en Parlement depuis qu'il a plû à Dieu de m'appeller par ſa bonne providence au Trône de mes Ancêtres; c'eſt avec beaucoup de plaiſir que je m'en ſers pour remercier mes fidelles & affectionnez Sujets du zele & de la fermeté qu'on a fait paroitre pour maintenir la ſucceſſion Proteſtante contre toutes les machinations faites en ſecret ou ouvertement pour la renverſer. Je n'oublirai jamais les obligations que j'ai à ceux qui ſe ſont diſtinguez à cet égard. Il ſeroit à ſouhaiter que les glorieux ſuccés d'une guerre que vous avez ſoutenuë avec tant de ſageſſe & de conſtance, dans la vûë de parvenir à une bonne paix, euſſent eu la concluſion qu'on avoit lieu d'en eſperer: mais c'eſt avec douleur que je ſuis obligé de vous dire, que quelques conditions même de cette paix, eſſentielles à la ſureté & au commerce de la Grande Bretagne, ne ſont pas encore dûëment exécutées, & que l'accompliſſement de tous les autres Articles ne peut être regardé que comme précaire, juſqu'à ce que nous ayons fait des alliances défenſives pour garantir les preſens Traitez.

Le Prétendant qui réſide toûjours en Lorraine, menace de nous troubler, & ſe vante de l'aſſiſtance qu'il s'attend encore de trouver ici, pour reparer le mauvais ſuccés des projets, ſur leſquels il avoit fondé ſes eſperances.

Une grande partie de nôtre Commerce eſt

ſus-

renduë impraticable, ce qui ne peut manquer de détruire nos Manufactures, & de ruïner nôtre Navigation, ſi on n'y aporte du remede.

Les dettes publiques ſont trés conſiderables, & ont augmenté d'une maniere étonnante, même depuis la fatale ceſſation d'armes. Mon premier ſoin a été de prévenir une plus grande augmentation de ces dettes, en congediant au plûtôt un grand nombre de Vaiſſeaux qui étoient en paye, lors qu'il n'y avoit aucune neceſſité de continuer cette dépenſe.

Meſſieurs de la Chambre des Communes.

JE me repoſe ſur vous par raport aux ſubſides que les circonſtances où nous nous trouvons, exigent, tant pour le ſervice de cette année, que pour ſoûtenir la foi publique, on vous en preſentera les calculs, afin que vous puiſſiez les examiner: & ce que vous jugerez neceſſaire pour vôtre ſureté, je le croirai ſuffiſant pour la mienne.

Je ne doute point que vous n'entriez avec moi dans le ſentiment que rien ne peut contribuer davantage à maintenir le crédit de la Nation, que de ſatisfaire exactement à tous les engagemens Parlementaires.

Les branches du revenu ci-devant accordé pour ſuporter le gouvernement civil, ont été tellement chargées & alienées, que le produit actuel des fonds qui reſtent, & qui m'ont été accordez, eſt beaucoup au deſſous de ce qu'on avoit deſtiné d'abord pour maintenir l'honneur & la dignité de la Couronne.

Et puiſque c'eſt mon bonheur (ce que je

ſuis perſuadé que vous regardez auſſi comme le vôtre,) d'avoir un Prince de Galles, qui pourra en ſon tems ſucceder au Trône, & que Dieu a beni de pluſieurs enfans, qui ſont les meilleurs & les plus précieux gages de nôtre ſenſibilité, & de nos ſoins pour vôtre poſterité: cela doit donner lieu à une dépenſe, à laquelle la Nation n'a pas été accoutumée depuis pluſieurs années; mais qui eſt de telle nature, qu'aſſurément perſonne n'y aura regret: c'eſt pourquoi je ne puis douter que vous ne vous y portiez avec cette affection que j'ai lieu d'attendre de vous.

MILORDS ET MESSIEURS.

LEs yeux de toute l'Europe ſont ſur vous, attendant quelle ſera l'iſſuë de cette premiere ſeſſion: qu'aucune malheureuſe diviſion des partis au dedans ne ſoit capable de vous diſtraire d'avancer l'interêt commun de vôtre Patrie: qu'aucune inſinuation malicieuſe ne puiſſe inquieter les eſprits de mes Sujets: la Conſtitution établie dans l'Egliſe & dans l'Etat, ſera la regle de mon Gouvernement: le bonheur, l'aiſe, & la proſperité de mon peuple ſeront le principal ſoin de ma vie. Ceux qui m'aideront à pourſuivre de telles meſures, je les regarderai toûjours comme mes meilleurs amis: & je ne doute pas que par vôtre aſſiſtance je ne vienne à bout de faire échoüer les deſſeins de ceux qui voudroient me priver de la benediction qui m'eſt la plus précieuſe, je veux dire l'affection de mon peuple.

Adreſſe

Adreſſe des Seigneurs au Roi.

TRE'S-GRACIEUX SOUVERAIN.

II. NOus les trés humbles & trés-fideles Sujets de V. M. les Seigneurs Eccleſiaſtiques & Temporels aſſemblez en Parlement, prenons la liberté de preſenter à V. M nos trés-humbles & trés ſinceres remerciemens du diſcours de V. M. à vos Chambres du Parlement, & d'aſſurer V. M. que quoique nous ſoyons venus dans cette Aſſemblée avec des cœurs pénetrez de la bonté de la Providence Divine envers nous, en conduiſant en ſureté, & dans une conjoncture ſi délicate, V. M. ſur le Trône de vos Ancêtres, cependant nous ne pouvons qu'être encore plus ſenſiblement touchez de ce bonheur ineſtimable, en entendant de nos oreilles les marques d'affection de V. M. envers vôtre peuple, les aſſurances ſi claires & ſi fortes d'un Prince dont l'honneur & la juſtice ſont ſi reconnuës, que la Conſtitution établie dans l'Egiſe & dans l'Etat, ſera la regle de vôtre Gouvernement; un regret ſi juſte & ſi tendre de ce que nous n'avons pas obtenu par la paix, les avantages dont on devoit s'attendre qu'une guerre ſi glorieuſe, & remplie de tant de ſuccez ſeroit couronnée, ni même l'entiere exécution des conditions de cette paix, telle qu'elle eſt, eſſentielles à la ſureté & au commerce de ce Royaume.

Adreſſe preſentée au Roi de la part de la Chambre des Pairs.

Nous ſommes frapez d'étonnement, & en même tems pénetrez d'un juſte reſſentiment de ce qu'un Prétendant à la Couronne de V. M. a encore la permiſſion de reſider ſi prés

des

des Etats de V. M. ſur tout aprés qu'il s'eſt vanté publiquement qu'il s'attend à trouver du ſecours en ce Païs, & qu'il publie le deſſein qu'il a d'envahir ce Royaume.

Nous ne ſommes que trop convaincus que les meilleures branches de nôtre Commerce ſont devenuës impraticables, & que cela aura de fâcheuſes ſuites par raport à nos Manufactures & à nos Navigations : mais V. M. doit être perſuadée que de nôtre côté nous n'omettrons rien qui puiſſe contribuer à y remedier.

Nous avoüons que ces difficultez, & toutes les autres que V. M. a trouvées à vôtre avenement à la Couronne (& leſquelles, pour rendre juſtice à vôtre ſageſſe & à vôtre prévoyance, nous devons remarquer, auroient été prévenuës, ſi l'on avoit ſuivi les avis de V. M.) ſont fort grandes & fort embaraſſantes : cependant, nous ne doutons pas que V. M. aſſiſtée par ce Parlement, zelé pour vôtre Gouvernement, ne ſoit en état de prendre des meſures pour nous aſſurer ce qui nous apartient par les Traitez, pour diminuer nos dettes, maintenir le crédit public, rétablir nôtre commerce, confondre toutes les eſperances du Prétendant, & recouvrer la réputation de ce Royaume dans les Païs Etrangers : & nous eſperons de convaincre toute la terre par actions, que la perte n'en doit en aucune maniere être imputée à la Nation en général.

On ne ſauroit manquer de parvenir à ces heureuſes fins, en ſuivant avec fermeté le plan que V. M a déja tracé, d'avoir pour unique objet le veritable interêt d'un Peuple obéïſſant & affectionné, & V. M. peut compter qu'avec la Benediction de Dieu, & l'aſſiſtan-

ce

ce d'un Parlement ſi fidelle, V. M. ſera en état d'établir ſur des fondemens inébranlables, non ſeulement la ſureté & la gloire, mais auſſi l'aiſe & la tranquillité de vôtre Gouvernement, & de celui de vôtre Poſterité; nous faiſons les vœux les plus ardens, qu'elle puiſſe à jamais regner aprés V. M. ſur le Trône de ces Royaumes, & dans les cœurs d'un peuple veritablement heureux & tout à fait ſenſible à ſon bonheur.

Adreſſe des Communes au Roi.

TRE'S GRACIEUX SOUVERAIN.

III. LEs trés fideles & trés-obéïſſans ſujets de V. M. les Communes de la Grande Bretagne aſſemblées en Parlement, rendent à V. M. leurs ſinceres actions de grace de la gracieuſe Harangue qu'il lui a plû de faire de deſſus le Trône.

Adreſſe preſentée au Roi par la Chambre des Communes.

C'eſt avec une joye inexprimable que nous voyons V. M. aſſiſe tranquillement ſur le Trône de vos Ancêtres: & ſachans trés bien toutes les pratiques ſecretes & publiques dont on s'eſt ſervi dans les dernieres années, pour détruire la Succeſſion Proteſtante; Nous ne ſaurions aſſés adorer la Providence Divine, qui eſt intervenu ſi à propos, & qui a ſauvé cette Nation par l'heureux avenement de V. M. à la Couronne.

Vos fidelles Communes reçoivent avec la plus profonde reconnoiſſance, les trés gracieuſes aſſurances de V. M. que la Conſtitution établie dans l'Egliſe & dans l'Etat, ſera la Regle de vôtre Gouvernement; & que la ſureté, la tranquillité & la proſperité de vôtre Peuple

ple, feront le principal ſoin de vôtre vie.

Nous ſommes ſenſibles à la bonté que vous témoignez pour ceux qui ſe ſont diſtinguez par leur zele & leur conſtance pour la ſucceſſion Proteſtante. Et comme nous ne doutons pas, que la ſageſſe & la fermeté de vôtre Gouvernement, n'uniſſent les cœurs de tous vos fidelles ſujets en obéïſſance, & affection envers vôtre perſonne Sacrée; nous demandons trés-humblement la permiſſion d'aſſurer V. M. que nous avons non ſeulement un vif reſſentiment des malignes inſinuations pratiquées pour troubler les eſprits de vos ſujets; mais que nous ſommes reſolus d'employer tout nôtre pouvoir, pour ſuprimer & éteindre cette mauvaiſe diſpoſition, qui ſe fomente encore, pour priver V. M. de l'affection de ſon peuple.

Nous ſommes ſenſiblement touchez non ſeulement du déſavantage, mais auſſi du blâme tombé ſur la Nation, par la concluſion ſi peu attenduë d'une guerre, ſoûtenuë avec tant de dépenſe, & accompagnée de tant de ſuccés incomparables: Mais comme ce deshonneur ne peut être imputé avec juſtice à toute la Nation, nous eſperons & nous croyons fermement que la grande prudence de V. M. & les fidelles efforts de vos Communes, ſoûtiendront & rétabliront en tems convenable, la reputation de ces Royaumes.

Nous ſommes ſurpris d'aprendre, que quelques conditions de la derniere Paix, eſſentielles à la ſûreté & au Commerce de la Grande Bretagne, n'ont pas encore été exécutées comme elles le doivent, & que l'on n'a pas eû ſoin de former des Alliances capables d'empêcher que cette Paix ne fût précaire. Et comme

vos

vos fideles Communes ne negligeront aucun ſoin dans la recherche de ces fatales malverſations; nous nous repoſons entierement ſur la prudence de V. M. pour entrer dans les Alliances qu'elle jugera neceſſaires pour maintenir la Paix de l'Europe; & nous promettons de mettre V. M. en état d'exécuter tous les engagemens qu'elle prendra pour cet effet.

C'eſt avec un juſte reſſentiment que nous obſervons, que le Prétendant reſide encore en Lorraine, & qu'il a la préſomption d'animer les Sujets de V. M. à la rebellion par des déclarations envoyées de ce Païs là; mais ce qui excite la derniere indignation de vos Communes, c'eſt qu'il paroit dans ces déclarations, que ſes eſperances ſont fondées ſur les meſures qui avoient été priſes depuis quelques tems dans la Grande Bretagne; ce ſera nôtre occupation de découvrir ces meſures, ſur leſquelles il établiſſoit ſes eſperances, & d'en faire punir les Auteurs comme ils le meritent.

Vos Communes ſont fâchées au dernier point, de ce qu'une grande partie de nôtre Commerce eſt renduë tellement impraticable, que ſi cela n'eſt pas redreſſé, nos Manufactures ſeront détruites, & nôtre Navigation ruïnée: cependant, quoique nous ne connoiſſions que trop ces fatales conſequences, nous ne ſommes pas encore ſans eſperances que la grande ſageſſe de V. M. ſecondée par vos Communes, ne trouve les moyens de tirer vôtre peuple des embarras où il ſe trouve préſentement.

Les avantages qui reviennent à ces peuples ſous les heureux auſpices du Regne de V. M. ne ſe renferment pas au tems préſent, nous

avons

avons la vûë d'un bonheur futur & durable pour vôtre Peuple, fondé ſur une longue Succeſſion de vôtre Lignée Royale. Et comme c'eſt là une Benediction, dont ces Royaumes ont été privez pendant longtems, nous ne pouvions auſſi jamais eſperer de voir cette perte mieux reparée, que dans la perſonne de S. A. R. le Prince de Galles, & dans ſa famille. Ainſi, vos fidelles Communes eſtimeront qu'il eſt de leurs devoirs de mettre V. M. en état de ſoûtenir la Dignité de la Couronne, & de donner un entretient honorable pour la famille Royale.

L'accroiſſement ſurprenant des dettes publiques, même depuis que l'on avoit abandonné toutes les penſées de continuer la guerre, ne nous découragera point d'accorder tous les ſubſides qui ſeront neceſſaires pour le ſervice de cette année, & pour le maintien de la foi publique : & nous ſommes entierement du ſentiment de V. M. que rien ne ſauroit contribuer d'avantage à la conſervation du crédit de la Nation, qu'une exacte obſervation de tous les engagemens Parlementaires, que nous ſommes fermement reſolus de maintenir inviolablement dans toutes les occaſions.

Réponſe du Roi aux deux Chambres.

IV. Le Roi répondit à l'une & à l'autre de ces Adreſſes, qu'il remercioit les Chambres des aſſurances d'affection, de ſoumiſſion & de fidelité qu'ils venoient de lui donner ; les aſſura qu'il feroit tous ſes efforts pour gagner le cœur de ſes Sujets, avancer le bonheur & la proſperité de ſes peuples, & pour faire échoüer les deſſeins qui pouroient tendre à broüiller les eſprits, & troubler la tranquillité de ſon Gouvernement

V. Le

V. Le Clergé de l'Egliſe Anglicanne aſſemblé en Convocation à Londres, preſenta auſſi au Roi une Adreſſe le 18. Avril, dont voici la teneur.

Adreſſe du Clergé d'Angleterre au Roi George.

NOus les trés humbles & trés-fideles Sujets de vôtre Majeſté, l'Archevêque, les Evêques, & le Clergé de la Province de Cantorberi, aſſemblez en Convocation, aprés avoir beni & remercié trés-ſincerement le Dieu Tout Puiſſant, de l'heureux & paiſible avenement de V. M. à la Couronne; nous profitons de la premiere occaſion qui ſe preſente, pour feliciter V. M. & ces Royaumes, de la preuve éclatante qu'il a plû à la Divine Providence de nous donner de ſa faveur & de ſa bonté, en faiſant réüſſir les prudentes meſures *priſes par le Roi Guillaume, confirmées & ſoutenuës par la Reine Anne*, (Prince & Princeſſe dont la memoire nous ſera toûjours chere) pour nous aſſurer la libre profeſſion de nôtre Sainte Religion ſous une ſucceſſion legitime de Princes Proteſtans.

Vôtre Clergé a reçû avec la derniere ſatisfaction l'aſſurance qu'il a plû à V. M. de donner d'abord de ſa ferme reſolution à maintenir l'Egliſe d'*Angleterre* ainſi qu'elle eſt établie par les Loix, & la Déclaration encore plus publique que V. M. a fait depuis *que la Conſtitution établie dans l'Egliſe & dans l'Etat, ſera la regle de ſon Gouvernement*: Et c'eſt pour ce même Clergé une idée bien conſolante, de voir ſur le Trône de la Grande Bretagne un Prince, dont le courage, la fermeté & le zele donnent à la cauſe *Proteſtante en Europe*, de ſi juſtes ſujets d'en attendre ſa deffenſe, & de ſe repoſer ſur ſa protection.

Et

Et ce qui, outre les avantages dont nous joüiſſons, & dont nous prévoyons que nous joüirons, ſous le Regne de Vôtre Majeſté, nous engage de plus en plus à rendre à Dieu nos actions de graces, & à ſe'iciter V. M. & ces Royaumes, c'eſt de voir nôtre ſûreté & nôtre bonheur fondez ſur une nombreuſe Famille deſcendante de Vôtre Majeſté.

Comme nous ne ceſſerons jamais de remercier Dieu, le grand Auteur de ces Benedictions, nous nous croirons auſſi toûjours indiſpenſab'ement obligez d'avoir toute la ſoumiſſion & toute l'obéïſſance dûë à Vôtre Majeſté qui eſt l'heureux inſtrument de ſes graces, ſon Vice Gerent, & nôtre Souverain legitime, & d'employer tous nos efforts pour rendre le Regne de V. M. heureux & ſon Gouvernement aiſé.

Et nous promettons ſolemnellement à V. M. non ſeulement de nous apliquer de tout nôtre pouvoir à inſpirer à vos Sujets les ſentimens de reſpect & de fidelité dûs à vôtre Perſonne Sacrée & à vôtre Autorité, mais auſſi d'être nous-mêmes (comme il convient à des Prédicateurs de l'Evangile de Paix) des modeles de Paix, de tranquillité & d'ordre parmi le peuple commis à nos ſoins.

Réponſe de Sa Majeſté.

MILORDS ET MESSIEURS DU CLERGE'.

Réponſe du Roi à cette Adreſſe.

JE vous remercie de vôtre fidele & reſpectueuſe Adreſſe; & comme j'ai une pleine confiance, que ſuivant les principes de nôtre

*tre ſainte Religion, vous vous étudierez à avancer la Paix, & à rendre mon Gouvernement aiſé; vous pouvez auſſi vous aſſurer, que je deffendrai & maintiendrai toûjours l'Egliſe d'*Angleterre, *ainſi qu'elle eſt établie par les Loix, & que j'aurai un ſoin particulier d'encourager le Clergé.*

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ESPAGNE, & PORTUGAL *depuis le mois dernier.*

Subſtance du Traité de Paix entre l'Eſpagne & le Portugal.

I. SI la Négociation de la Paix entre les Couronnes d'Eſpagne & de Portugal, eût été faite dans une Ville de l'un ou l'autre Royaume; il eſt à préſumer qu'elle ſe ſeroit terminée dans l'eſpace de quelques mois, comme l'ont été celles de Raſtadt & de Bade: mais celles qui ſe ſont faites à Utrecht ont été de plus longue haleine. Quoi qu'il en ſoit, cette Paix aprés environ deux ans de Négociation, (ſans y comprendre plus de ſeize mois, qui s'écoulerent, auparavant en Préliminaires, lors qu'on traitoit la Paix entre la France & le Portugal,) fut enfin ſignée à Utrecht le 6. Fevrier 1715. par le Duc d'Oſſone Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, au nom de Sa Majeſté Catholique, Philippe V. Roi des Eſpagnes: & par le Comte de Tarouca & Dom Loüis de Cunha au nom de Dom Juan V. Roi de Portugal. Ces Plenipotentiaires des deux Couronnes, firent à Utrecht le ſecond Avril l'échange des Ratifications

tifications de ce Traité aux formes ordinaires.

Comme l'on a imprimé des Recuëils de tous les Traitez qui ont été faits, que les Curieux ont ſoin de placer dans leurs Cabinets, je me contenterai de rapporter ici la ſubſtance de celui dont je parle. Ce Traité eſt renfermé en 25. Articles, par leſquels „ il eſt porté; „ Qu'il y aura une Paix perpetuelle entre les deux Rois & leurs Succeſſeurs: Que toutes hoſtilitez ſeront miſes en oubli, ſans que les Sujets de part „ ou d'autre puiſſent rien prétendre ſous „ prétexte de dommages, ni de priſes qui peuvent avoir été faites par mer ou par terre. „ Qu'il y aura amniſtie générale: Que les „ priſonniers ſeront mis en liberté ſans „ rançon: Que les Païs & Places occupés „ de part & d'autre dans les Etats des deux „ Monarchies ſeront reſtituez à ceux à qui „ ils appartenoient avant la guerre. Que par „ ainſi les Places d'Alburquerque, de la „ Puebla, de Sanabria, ſeront rendües à l'Eſpagne en l'état où elles ſont à preſent, „ avec l'Artillerie & les munitions qui y „ étoient lors de l'occupation: Qu'on rendra de même au Portugal, le Château de „ Noudar, l'Iſle de Vendoejo, & la Colonie du St. Sacrement ſur la Riviere de la „ Plata, avec la ceſſion de tous les droits que „ le Roi d'Epagne & ſes Succeſſeurs pourroient y prétendre: Que les biens confiſquez à l'occaſion de la preſente guerre, „ ſeront reſtituez à leurs anciens poſſeſſeurs, „ ou à leurs heritiers. Que le Traité fait „ entre les deux Couronnes le 13. Fevrier „ 1668 & la Tranſaction du 18 Juin 1701.

ſont

„ ſont confirmez par le preſent Traité.

„ Par l'Article XV. il eſt porté que la „ Couronne d'Eſpagne devoit aux intereſſez „ de *l'Aſſiento*, ou Compagnie qui étoit „ chargée de faire la fourniture des Negres, „ deux cent mille écus, dont ils firent l'a- „ vance le 7. Juillet 1696. avec l'interêt à „ huit pour cent; leſquels interêts ſtipulez, „ ont montez à deux cens quatre vingt „ dix mille écus juſqu'aux 6. Janvier 1715. „ qu'outre ces deux ſommes, la même „ Couronne d'Eſpagne devoit d'ailleurs auſ- „ dits intereſſez, celle de 300000. cruſa- „ des Portugaiſes, qui valent cent ſoixante „ mille écus d'Eſpagne, faiſant le tout ſix „ cens cinquante mille écus: mais que par le „ preſent Traité, le tout eſt réduit à *ſix cens* „ *mille écus*, que Sa Majeſté Catholique a „ promis de payer en trois payemens égaux, „ à l'arrivée des trois premieres *Flottes Flo-* „ *tilles* ou *Galions* qui viendront en Eſpagne. „ Que ces ſommes ne porteront nul interêt: „ mais on eſt convenu, que ſi à l'arrivée de la „ ſeconde Flote Flotille, ou Galions, les „ premiers & ſeconds payemens n'avoient „ pas été faits, alors à compter du jour de „ l'arrivée de cette ſeconde Flotte Flotille, „ les deux cens mille écus d'anticipation „ compriſes dans l'Acte du 7. Juillet 1696. „ portera interêt à huit pour cent, juſqu'à „ l'entier payement de ce capital.

„ Tout ce qui pouroit être dû dans les „ Indes d'Eſpagne à la Compagnie Portu- „ gaiſe de *l'Aſſiento*, ou fourniture des Ne- „ gres, au deſſus de la ſuſdite ſomme de „ ſix cens mile écus, eſt cedé & abandon- „ né au Roi d'Eſpagne par le préſent Trai-

„ té, de même que tout ce que les intereſ-
„ ſés Portugais auroient à prétendre ſur
„ l'Heritage de Dom Bernard-François
„ Marin. Il eſt de plus convenu, que le
„ Commerce de part & d'autre ſera libre,
„ avec les conditions les plus avantageu-
„ ſes qui ſeront accordées à la Nation la
„ plus favoriſée, *excepté ce qui a été ſtipu-*
„ *lé dans le Contract de l'Aſſiento ou fourni-*
„ *ture des Negres, conclu entre Sa Majeſté*
„ *Catholique, & feu la Reine de la Grande*
„ *Bretagne*, * Qu'on exécutera ce Traité dés
„ qu'il ſera publié. Qu'en cas de nouvel-
„ le guerre, (ce qu'à Dieu ne plaiſe) les
„ Sujets des deux Couronnes auront ſix
„ mois pour ſe retirer où bon leur ſemble-
„ ra avec tous leurs effets.

„ Par un Article ſeparé il eſt porté que
„ le Commerce ſe fera entre les deux Na-
„ tions, avec les mêmes libertez, exemp-
„ tions, droits d'entrée & de ſortie, qu'il
„ ſe faiſoit avant la guerre &c.

Suite du ſiege de Ceuta en Afrique.

II. La Cour d'Eſpagne envoye de tems à autre quelques ſecours à Ceuta, où les Maures s'opiniâtrent depuis fort longtems d'en faire le Siege: on en a reçû quelques particularitez qu'on ſera bien aiſe de trouver ici. Quoi

* *Nota: cet Article eſt un des plus avantageux qui ait jamais été accordé à la Nation Britannique, qui bien ſurement n'avoit pas été ſtipulé dans le Traité de la Grande Alliance, non plus que l'occupation des Ports de Gibraltar, Port Mahon &c. ce qui fait voir combien eſt mal fondé le murmure des Idolâtres de la guerre, qu'on conſidere comme ennemis des avantages de leur patrie & du repos de l'Europe.*

Quoi que le Camp des Maures ne ſoit qu'à une portée de fuſil de la Place, les attaques en ſont peu frequentes & peu vigoureuſes, en ſorte qu'on pouroit dire que Ceuta n'eſt que bloquée par terre, & non pas aſſiegée dans les formes: auſſi la principale attention des Maures eſt d'empêcher la Garniſon de faire des courſes, & d'enlever leurs troupeaux. L'Alcaïde Aly, qui commande l'Armée des Infidelles, s'occupe moins des ſoins de la guerre, que de ceux du Commerce qu'il fait avec les Négocians étrangers, qui abordent ſouvent ſur cette Côte; deſquels il tire des rafraichiſſemens, des munitions, & de l'argent pour les Laines & autres Marchandiſes qu'il leur fait vendre à vil prix, dont la plus grande partie provenant des contributions qu'il exige du Païs circonvoiſin, lui procure un profit conſiderable.

Il ne laiſſe pas de tems à autre, de faire quelques tentatives contre la Ville; mais à meſure qu'il fait élever quelque Batterie, les Aſſiegez la démontent bien-tôt, l'Artillerie de la Ville étant ſuperieure à celle des Aſſiegeans. Mr. de Chacon qui défend cette Place depuis quelques années, ſe ſert utilement pour démonter les Bateries de l'Ennemi d'une piéce de Canon de 64. livres de bâle, qu'on nomme la *Franceza*, parce que François I. Roi de France, en fit préſent à l'Empereur Charles-Quint Roi des Eſpagnes: mais pour mieux déconcerter & tromper les Infideles, on change ſouvent de place cet *inſtrument de la foudre Eſpagnole*, ſoit pour faire croire aux Maures qu'il y en a pluſieurs de ce calibre; ſoit pour in-

Canon donné à Charles-Quint par François I. & l'effet qu'il produit à Ceuta.

timider les quartiers qui ſe flateroient de n'avoir rien à craindre, en ſe croyant hors de la portée de ce Canon. Le plus grand feu des Eſpagnols eſt ordinairement le Vendredi, jour ſolemnel chez les Maures & les autres Mahometans, qui s'occupent plus des prieres, ſelon leur loy, que de toute autre choſe. Les Juifs établis à Ceuta ſe ſont ſoumis de gré ou de force de fournir aux frais de la poudre, qu'on employe ce jour-là. Peut-être que c'eſt en vûë de ſolemniſer avec plus de tranquilité le jour de leur *Sabat*, qui arrive le lendemain de celui des Mahometans.

Les Juifs fournissent la poudre à leurs frais & pourquoi.

Au reſte la Ville de Ceuta eſt preſque ruïnée par l'effet & le fracas des Bombes, l'Egliſe Cathedrale n'étant plus qu'un monceau de pierres; on y a logé un Terſe de Troupes Eſpagnoles: les Chanoines font préſentement l'Office dans la Chapelle qu'on nomme *Nôtre Dame d'Affrique*: il n'y a plus de Communautez Religieuſes dans la Ville que la Maiſon des Trinitaires Eſpagnols, qui ſert de Colege pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Le Gouverneur & quelques principaux Habitans ont des maiſons & des jardins du côté de la Mer hors de la portée des Bombes des aſſiegeans: des Rochers eſcarpés & une muraille ſoutenuë de quatre à cinq Fortins, défendent les endroits par où l'ennemi pouroit faire deſcente; du côté qui fait face à l'Eſpagne, eſt l'ancien Château, d'où les Maures obſervoient autrefois les Vaiſſeaux Chrêtiens qui pouvoient s'aprocher pour les inſulter. La Ville n'a d'autre eau douce que celle que fourni une fontaine entre les rochers proche d'un Hermitage,

mitage, qui doit être d'autant mieux gardé, que ſi les Maures venoient à s'en emparer, ils ſeroient bien-tôt maitres de la Ville.

La Garniſon eſt d'environ ſix mile hommes: mais les Habitans la ſecondent dans toutes les occaſions, parce qu'ils ſont aguerris par la longueur du Siege, & les enfans ſont, pour ainſi dire, dreſſez au maniement des Armes dés le berceau; car on les acoûtume à ſe familiariſer au feu & au bruit de la guerre. Lors qu'à peine ils peuvent marcher, on les porte ou l'on les fait ſuivre leurs peres & leurs parens dans des endroits où une grêle de pierres tombent prés deux, dont quelques-uns ſont tuez ou eſtropiez, ſans que les autres s'en effrayent. Il ſe ſauve quantité d'Eſclaves Chrêtiens à Ceuta, favoriſez par des Maures, qui parlà ſe ſont acquis chez eux, le ſurnom de *Matadores*, comme étant les Maîtres de la deſtinée de ceux qui tombent ſous leur coupe: la recompenſe qu'ils reçoivent des Religieux Trinitaires, entre les mains de qui ils les remettent, aprés avoir ſubi l'examen du Gouverneur, les anime à ce Commerce illicite parmi les Ottomans: ils viennent ordinairement avec des petites Barques mettre à terre leur butin, au pied de ces Rochers propres à faire deſcente, dont j'ai parlé à la page précedente.

III. Le Roi Catholique a ordonné au Cardinal del Giudice de reprendre les fonctions de Grand Inquiſiteur d'Eſpagne, comme n'ayant point été vacante: la diſgrace de cette Eminence, n'a été qu'un éclipſe de courte durée, dont le nuage s'eſt diſſipé, pour laiſſer apercevoir un plus grand éclat

Le Cardinal del Giudice, rétabli Inquiſiteur, & ſon crédit plus éclatant que jamais.

de faveur & de crédit. En qualité de Gouverneur du Prince des Aſturies, on a donné à ce Prélat un appartement au Palais de Buen-Retiro proche celui du Prince, afin qu'il ſoit plus à portée d'en faire les fonctions.

Le Prince des Aſturies n'eſt plus ſous la conduite des Femmes.

IV. Comme le Prince n'eſt plus ſous la conduite des Femmes, le Roi a nommé les Gentilshommes de la Chambre, les Majordomes neceſſaires auprés de ſa Perſonne; les Officiers de la Maiſon du Roi, ſortant de quartier vont ſervir le Prince un autre quartier; Dona Maria de Salcedo, qui a eû ſoin de l'éducation du Prince pendant ſon bas âge, a été gratifiée d'une place de Dame d'honneur de la nouvelle Reine. On a des indices aſſurez de la groſſeſſe de cette Princeſſe, & ſelon le calcul qu'on fait du tems de ſon mariage, elle pourra accoucher dans le courant du mois de Septembre, ou au commencement d'Octobre: car ſon mariage fut conſommé le 24. Decembre dernier.

Groſſeſſe de la Reine.

Les Majorquins perſiſtent dans leur revolte, & quel eſt leur Gouverneur.

V. Les frequentes tempêtes qui ont regné pendant le mois d'Avril, de même que les précedents, ont retardé l'entrepriſe de la reduction de l'Iſle de Majorque, avec d'autant plus de raiſon, que pendant tout l'hiver & les premiers mois du Printems, on n'a vû que naufrages ſur les diverſes Côtes de la Mediterrannée, auſſi bien que ſur celles de l'Ocean. On avoit lieu de croire que les Majorquins profiteroient de ce tems-là, pour reflêchir à leur devoir, ſur tout en voyant que le Marquis de Rubi leur Gouverneur & d'autres eſprits broüillons les trompoient, en publiant que quel-

quelque Puiſſance étrangere les appuyeroit dans leur opiniâtre reſolution de perſiſter dans la Revolte : ce qui étoit contraire à la diſpoſition des Traitez de Paix & d'évacuation, & à la ſaine raiſon de Politique, qui ne permet jamais aux Souverains de favoriſer, du moins ouvertement, la Rebellion des Sujets d'un Prince avec lequel l'on n'eſt point en guerre.

Horreur qu'on doit avoir des traitres & des Rebelles.

VI. Des Sujets qui manquent de fidelité envers leurs veritables Souverains, tels que Dieu, les Loix de l'Etat, ou les Traitez les ont placez ſur le Trône ; Des Sujets dis-je, qui violent les ſerments de fidelité, meritent un châtiment exemplaire : à plus forte raiſon lors que par la clemence du Prince ayans été pardonnez, ſemblables aux pourceaux, ils ſe plongent de nouveau dans le ſale bourbier de la trahiſon & de la Revolte : Tels monſtres ne meritent pas de ſurvivre à leur crime. Les Perturbateurs du repos public ſont plus dangereux dans la ſocieté que Dieu a établi parmi les hommes, que ne le ſont les Loups dans des troupeaux de brebis.

Traitres pris & exécutez à Barcelonne, & pour quels crimes.

VII. Pluſieurs Catalans entretenoient une correſpondance criminelle, avec les Majorquins revoltez : Les Officiers du Conſeil de Barcelonne furent avertis qu'il y en avoit dans leur Ville ; l'un des Preſidents nommé le Sr. Matas, fut chargé d'en faire ſecretement la recherche. Le 24. Mars on en arrêta trois, nommez *Joſeph Claret*, *Iſidore Brunet*, & *Jean Rocas* : Ils étoient tous trois natifs de la Ville de Sellent ſur l'Obregat au deſſus de Manreza. A peine furent-ils empriſonnez, qu'on

qu'on fut averti que quelques-autres devoient s'embarquer la nuit ſuivante pour paſſer à Majorque, ſur un Bâtiment qui étoit à l'Ancre au pied du Montjoüy. On y mit quelques troupes en embuſcade, qui en prirent ſix, un ſeptiéme nommé *Capitaine Paloraa*, ci-devant Valet de *Joſeph Moragas*, s'échapa des mains des Grenadiers.

Ce *Moragas*, riche païſan, étoit ci-devant l'un des Chefs des Rebelles de Catalogne, & en cette qualité, avoit été Gouverneur de Caſtel Ciuda prés d'Urgel: Il avoit déja obtenu grace deux fois du Roi d'Eſpagne, & prêté ſerment de fidelité juſqu'à trois differentes fois: mais comme les cœurs gangrenez ſont incurables, ce malheureux s'étoit de nouveau engagé dans la Rebellion: Il étoit du nombre de ceux qui furent pris en voulant s'embarquer.

Il fut condamné d'être préalablement appliqué à la queſtion, enſuite attaché par les pieds à la queuë d'un cheval, pour être traîné vif par les ruës de Barcelonne: à avoir la tête tranchée par devant comme à un traitre: ſon corps écartelé, les quartiers expoſez en differents endroits, & ſa tête miſe ſur la Porte de la Ville du côté de la mer, avec un écriteau en gros caractere, qui marquât ſes trois Revoltes. Ce jugement fut exécuté le 27. Mars.

Le même jour on exécuta auſſi à mort deux de ſes complices: ſçavoir Jaques Rocas qui fut pendu, & ſa tête expoſée dans une cage de fer. Paul Maſſip fut auſſi pendu. A l'égard des autres on inſtruiſoit leur Procés, & l'on n'avoit differé leur jugement

que

que pour tâcher de découvrir leurs complices: car on ne doute pas qu'un plus grand nombre n'ayent trempé dans le complot de revolter de nouveau Barcelonne & partie de la Catalogne, lors que les troupes ſeroient occupées à l'expedition de Majorque. Sans doute que cet exemple de ſeverité aura rompu leurs meſures du moins pour cette fois-ci; & que pour prévenir de ſemblables mauvais deſſeins, la Cour d'Eſpagne tiendra de bonnes garniſons dans les Places entretenuës aux dépens des peuples dont la fidelité eſt ſi ſuſpecte.

VIII. Le Conſeil de l'Inquiſition en Eſpagne a fait imprimer le Decret que le Roi Catholique rendit en ſa faveur au mois de Mars dernier, en vertu duquel le Cardinal del Giudice eſt rentré dans les fonctions de ſa Charge de Grand Inquiſiteur. * en voici la traduction.

Decret du Roi d'Eſpagne.

Decret du Roi d'Eſpagne en faveur de l'Inquiſition & du Cardinal del Giudice.

AYant été mal informé, touchant la défenſe & la condemnation de l'Ecrit du Fiſcal General du Conſeil, j'avois pris une reſolution ſur la maniere dont le Conſeil de l'Inquiſition devoit ſe conduire en cette occaſion: mais ayant depuis reçû de meilleures informations de ce qui s'eſt pas paſſé à cet égard; j'ai reconnu qu'on n'avoit pas eû des raiſons valables pour en venir à cette condemnation, puiſque mon intention Royale n'a jamais été, & ne ſera jamais de me mêler des choſes ſacrées; ni de prétendre aucuns autres droits, par raport à la Religion, que ceux qui m'apartiennent ſur

* *Voyez Mars page* 170.

ſur leſquels j'ai demandé & demanderai encore l'avis du Conſeil, pour ſçavoir ce qu'ils jugent expedient pour ma Perſonne Royale, pour ma Cour, & pour ſes Officiers, contre les raports faux & trompeurs, qui m'avoient été faits à cet égard, par quelques Miniſtres. A CES CAUSES, j'ai reſolu de rappeller & d'annuller tous les Decrets & les reſolutions priſes par raport à cette affaire épineuſe. J'ordonne que le Cardinal del Giudice, ſans aucune oppoſition ni juſtification, entre dans l'exercice de ſa Charge d'Inquiſiteur Général, dont il s'étoit demis en vertu d'un Ordre qui avoit été comme extorqué, n'ayant point eû un plein conſentement, ni été autoriſé par le Pape. Et en vertu de la preſente Reſolution, les Miniſtres du Conſeil de Caſtille, qui ont été maltraitez à l'occaſion de cette affaire, doivent être rétablis dans leurs Charges de la même maniere qu'ils les poſſedoient avant que d'en avoir été démis; ſans que les Décrets donnez contr'eux puiſſent jamais cauſer aucun préjudice à leur honneur, ou à leurs prétentions: C'eſt pourquoi les Preſentes ſeront envoyées au Conſeil de l'Inquiſition, afin de s'y conformer. Donné au Palais de Buen Retiro le 28. Mars 1715. *Signé* MOI LE ROI.

ARTICLE III.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. MOnſieur de Villeroi, fils du Maréchal de ce nom, préſentement Archeſ

chevêque de Lion, a été choiſi pour être le Protecteur de l'Accademie naiſſante qui vient de ſe former dans cette puiſſante Ville. Depuis un ſiecle, (& principalement ſous le Regne du Roi Loüis le Grand) les Sciences & les Arts ont fait de ſi grands progrez en France, qu'il s'eſt formé dans les principales Villes du Royaume des Societez de beaux eſprits à l'inſtar de la celebre Accademie Françoiſe, établie à Paris. *Accademie naiſſante à Lion.*

II. Il y a quelque tems qu'un Corſaire de Tripoly inſulta, & traita aſſés mal des Navigateurs François ſur la Mediteranée, au préjudice de la Paix & du reſpect dû au Pavillon de France: le Bey & autres Membres du Divan, ou Gouvernement de la Regence de Tripoly, voulant prévenir le châtiment dont ils étoient menacés, envoyerent en France un des Chefs de leur Conſeil, nommé *Mehemet Effendi*, pour faire des excuſes au Roi, & recourir à ſa clemence Royale; afin que la petite Republique des Tripolins ne ſouffrît point l'effet du juſte reſſentiment de Sa Majeſté. *Envoyé de Tripoly en France & pourquoi.*

Cet Envoyé s'aquitta de ſa Commiſſion avec plus de politeſſe qu'on n'en trouve ordinairement chez les Mahometans; ſur tout chez les Turcs de Barbarie. Dans la Harangue qu'il fit au Roi, en prenant ſon Audiance de Congé, il la termina ainſi. *Je ſouhaite, SIRE, que chacun des jours qui vous reſtent de vie, ſoient multipliez en autant de mile jours: que tout l'univers, dans les ſiecles à venir, rendre l'hommage qui eſt ſi legitimément dû à la gloire immortelle de Vôtre Majeſté.* *Eloquence de ce Turc.*

Le Roi pour lui marquer ſa ſatisfaction, l'a

l'a renvoyé avec une riche tapiſſerie des Gobelins pour le Bey de Tripoly; pour lui le portrait de Sa Majeſté enrichi de diamans; d'autres Préſens pour les Chefs du Gouvernement, & l'a fait défrayer tout le tems qu'il a été dans le Royaume.

III. Voici un Madrigal qu'on a fait au ſujet du voyage de l'Ambaſſadeur de Perſe en France.

Alexandre, en ſon ſiecle, eſt ſeul ſurnommé
Grand,
Pour avoir triomphé juſqu'au fond de la Perſe,
Depuis, entre pluſieurs, le ſurnom ſe diſperſe;
Mais LOUIS, *en nos jours, le porte au premier rang,*
Le Perſan, *curieux, & terre & mer traverſe,*
Pour être plus certain de ce qu'il en aprend.

Obſervation ſur les routes qu'on peut tenir pour aller de France en Perſe.

Cet Ambaſſadeur eſt toûjours à Paris occupé à en admirer les beautez, ce qu'il y a de curieux & de magnifique aux environs. On ne parle point encore de ſon départ pour s'en retourner en ſon Païs, ni de la route qu'il prendra, car il y en a cinq differentes: l'une *par la Moſcovie*, & alors ſuivant les Cartes nouvelles, on trouvera qu'il y a environ *quinze cens lieuës*, d'une heure de chemin chacune, de Paris à Iſpaham. En *ſecond lieu* on peut aller par Conſtantinople, ſoit par mer ou par terre; ſi c'eſt par mer on compte de Paris à Conſtantinople environ 880. lieuës; ſi c'eſt par terre, prenant la route d'Allemagne & de Hongrie, on ne trouvera qu'environ 600. lieuës. Lors qu'on ſera à Conſtantinople, on pourra ſe déterminer ſur l'une des deux routes qui ſe preſentent pour aller en Perſe:

il y en a une par la Mingrelie, & l'autre par la Natolie: ſi l'on prend la premiere, il faudra faire environ 850. lieuës, & par la ſeconde on n'en trouvera qu'environ 670. mais l'on ajoutera à l'une & à l'autre la diſtance de Paris à Conſtantinople, ſoit qu'on faſſe le voyage par mer ou par terre: l'une de ces routes vous donnera *prés de* 1700. *lieuës*, & l'autre 1550. *lieuës*. La *troiſiéme route* eſt par Alexandrette, & le deſert de Bagda, (qu'on ne peut traverſer qu'en vingt journées de marche) par cette route en s'embarquant à Marſeille, on compte de Paris à Iſpaham *environ* 1400. *lieuës*. La *quatriéme route* eſt par la mer rouge, & en s'embarquant également à Marſeille pour aller cotoyer l'Iſle de Candie, gagner enſuite la Mer rouge, paſſer le détroit de Babel-Mandel, & naviger enſuite vers le fleuve d'Ormus; on trouvera par cette route de Paris à Iſpaham, *environ* 2400. *lieuës*. Enfin *la cinquiéme route* pour aller de France en Perſe, peut ſe faire par Mer en s'embarquant à la Rochelle pour aller au *Cap de bonne Eſperance*; par là en allant gagner l'embouchure du Fleuve d'Ormus, pour continuer ſon chemin juſques à Iſpaham, on trouvera qu'il y a de cette Capitale du Royaume de Perſe juſques à Paris *environ* 4700. *lieuës*. De ſorte qu'il paroit que la route *par la Moſcovie* qui n'eſt que *de* 1500. *lieuës*, eſt la plus courte & la plus facile; principalement depuis que le Czard qui regne aujourd'hui, a accoutumé ſes peuples à s'aprivoiſer avec les autres Nations, en cultivant les Arts, les Sciences, & en donnant une attention particuliere à favo-

riſer

riſer le Commerce pour agrandir & enrichir ſes Etats.

On trouvera ces routes particulariſées dans la Relation du voyage de l'Ambaſſadeur de Perſe imprimée à Paris; dont l'Auteur déja connu par *l'éloquence* & la *politeſſe* avec laquelle il écrit tous les mois ſon *Mercure Galant*, ne ſauroit avoir manqué à l'exactitude d'un bon Hiſtorien, puis qu'il nous aſſure page 169. qu'il a travaillé ſur des *Originaux pour remettre, du moins dans les eſprits prévenus, le ſens commun qui doit y être.* Néanmoins avec toute ſa pénetration & habileté, ni le ſecours que lui ont fourni les piéces *Originales*, dont il nous donne des Copies; il n'a pas été en état d'éclaircir le Public ſur l'empreſſement avec lequel on auroit voulu qu'on eût donné un état exact & fidele des Preſens que l'Ambaſſadeur de Perſe a aporté en France: car l'Auteur de la Relation avoüe pag. 272. *que malgré toutes ſes peines il n'en a jamais pû ſçavoir la verité*, & qu'à cet égard *il n'en ſçait pas plus que l'Auteur du pitoyable Journal de Verdun.* De ſorte que ſur ce fait particulier le nouvel Auteur du Mercure Galand, quoi qu'il ſoit, pour ainſi dire, à la ſource de ſçavoir tout ce qui s'eſt paſſé de plus ſecret dans cette Ambaſſade, qu'il ait puiſé ſes lumieres dans les *Originaux mêmes* émanez du Cabinet des Miniſtres, il convient *qu'il eſt auſſi ignorant que le Journaliſte de Verdun.*

Mr. de Balzac a qualifié du nom de *Bêtes feroces* ces hommes bourus, que le chagrin ou la jalouſie met toûjours de mauvaiſe humeur pour critiquer les Ouvrages d'autrui:

d'autrui : un célebre Poëte en a parlé ainſi.

Gardons-nous, diſoit-il, de cet cet eſprit critique ;
On ne ſçait bien ſouvent quelle mouche le pique.

Je ſçais par ma propre experience qu'il eſt mal aiſé de donner avec précipitation, tous les mois un Ouvrage au public, ſans qu'il s'y gliſſe quelques fautes ; on me fera toûjours un ſenſible plaiſir de me faire appercevoir des miennes ; je les avouërai ſans honte & ferai gloire de les corriger.

Fautes à corriger dans le Mercure Galant.

L'Auteur du *Mercure Galant*, (pour lequel, ſans le connoître, j'ai toute la conſideration qu'il merite) agréëra s'il lui plaît, ſans que la critique y ait nulle part, qu'on l'avertiſſe qu'il a laiſſé gliſſer pluſieurs mépriſes dans ſon Ouvrage manſal ; il corrigera ſi bon lui ſemble, la faute eſſentielle à l'Hiſtoire, qui ſe trouve dans ſon Mercure de Juin 1714. où en parlant de l'Archevêque de Lion, dernier mort, page 134. il dit, *que ce Prelat étoit frere de Mr. le Comte de St. George, Colonel du Regiment du Roi, tué à la Bataille de St. Denis en* 1678. Pluſieurs mépriſes ſe trouvent englobées dans ce peu de mots : certainement cet Archevêque n'a eu nul frere tué à la Bataille de St. Denis : il n'en a jamais eu aucun qui ait été Colonel du Regiment du Roi : le Comte de St. George *défunté par mégard dans ce Mercure*, eſt encore plein de vie, & ſe porte aſſés bien pour un homme âgé d'environ 86. ans. Ceux qui douteront de cette verité peuvent aller rendre viſite

viſite à ce Seigneur, qui fait ſa reſidence ordinaire dans ſon Château de St. André en Foreſt. Feu Mr. l'Archevêque de Lion n'a eu que deux freres, l'aîné eſt le Comte de St. Georges, *tué par mégard* dans le *Mercure Galand*, & que je ne *reſuſcite* que parce que cette circonſtance pourra être un jour eſſentielle à la fidelité de l'Hiſtoire, où l'on parlera de cette Illuſtre Maiſon. Le ſecond fere de cet Archevêque étoit Bailly de l'Ordre de Malte: celui-ci n'eſt pas mort non plus que ſon aîné en 1678. *à la Bataille de St. Denis*, puis qu'il mourut à Lion il y a environ dix ans. Si l'Auteur du *Mercure Galand* prend en bonne part cette obſervation, on pourra, s'il le ſouhaite, lui envoyer par la Poſte d'autres *remarques de mépriſe*, qu'il ne peut avoir faites que pour avoir travaillé (comme bien d'autres) ſur des Memoires peu fideles, & qu'on n'a pas toûjours le loiſir d'examiner d'aſſez prés.

Mr. le Prince de Vendôme Grand Prieur de France, arrivé à Malte.

IV. On a eu avis de Malte que Mr. le Prince de Vendôme Grand Prieur de France, qui fit voile de Toulon le premier Avril, arriva à Malte le 7. du même mois avec les Officiers & Domeſtiques de ſa Maiſon, au nombre de 80. perſonnes: il fut reçû au bruit du Canon, & complimenté en débarquant de la part du Grand Maître, par deux Grand-Croix de l'Ordre: quarante Chevaliers François ont paſſé ſur ſa Fregate, & ont été défrayez par Mr. le Grand Prieur.

AR-

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. POur faire ceſſer les conteſtations entre quelques Miſſionaires employez à la Chine, & pour rendre uniforme la conduite qu'ils doivent tenir en travaillant à la converſion des Infideles & des Idolâtres : le Pape a rendu un Decret ou Bulle qui fut publié à Rome le 20. Mars, qui confirme le précedent Decret touchant le culte des Chinois à l'égard de Confucius : il eſt deffendu ſous peine d'excommunication à tous Miſſionnaires qui travaillent & travailleront à ces converſions, de ſe ſervir d'aucunes voyes ſuperſtitieuſes, & non conformes aux enſeignemens des Apôtres. En conſéquence de ce Decret, le St. Pere fit dreſſer un Formulaire de ſerment que doivent prêter tous les Miſſionnaires ſeculiers & reguliers, qui ſeront employez aux Miſſions étrangeres, dont voici la teneur.

Decret du Pape qui regle la conduite des Miſſionnaires de la Chine.

Serment que ces Miſſionnaires doivent jurer.

JE, N. Miſſionnaire à la Chine ou dans tel Royaume ou telle Province, envoyé par le ſaint Siege ou par mes Superieurs, ſelon les pouvoirs qu'ils en ont reçû du ſaint Siege, je promets d'obéir pleinement & fidelement au Commendement ou Decret Apoſtolique que nôtre St. Pere le Pape Clement XI. a fait ſur la matiere des Rites ou Ceremonies Chinoiſes, contenu dans la Conſtitution qui préſcrit la preſente formule de ſerment ; lequel Decret m'eſt bien connu par la lecture entiere de la même

Conſtitution Je promets de l'obſerver exactement abſolument, inviolablement, & de l'exécuter ſans aucune tergiverſation. Que ſi (ce qu'à Dieu ne plaiſe) j'y contreviens de quelque maniere que ce ſoit, je me reconnois & me declare ſujet toutes les fois que cela m'arrivera à toutes les peines portées par ladite Conſtitution. Je le promets, je le voue, je le jure ſur les ſaints Evangiles. Ainſi Dieu me ſoit en aide & ces ſaints Evangiles. MOI, TEL, de ma propre main.

Suite des troubles de Sicile & à quel ſujet.

II. Les conteſtations entre la Cour de Rome, & les Juges Royaux de Sicile, continuent toujours ſur le même pied: c'eſt-à-dire, que les eſprits s'irritent de plus en plus, & à meſure que les difficultez augmentent, l'accommodement en devient plus difficile. On a vû dans le dernier Journal, page 347. que le Pape avoit fait publier une Bulle pour ſupprimer le Tribunal Royal de Sicile &c. Comme le terme préſcrit pour l'acceptation & ſoumiſſion de cette Bulle, expira le 7. du mois d'Avril, & que le grand nombre de Siciliens citez à Rome, pour n'avoir pas obſervé l'*Interdit* prononcé par les Egliſes des Dioceſes de Cantania, Giurgenti & autres, n'ont point comparu, on fit publier & afficher à Rome, l'*Excommunication* qu'on prétend avoir été encouruë par les Siciliens deſobéïſſans aux volontez & aux ordres du St. Pere.

Cela obligea les Magiſtrats Royaux de Sicile de faire publier & rependre dans divers endroits de l'Europe un Memoire rempli d'obſervations contre cette Bulle: ſans entrer ni prendre nulle part à cette conteſtation, je rapporterai ici l'eſſentiel-

ſentiel de ce Memoire; pour donner aux Lecteurs une idée du fonds de la conteſtation.

Extrait abregé d'un Memoire donné par les Magiſtrats Royaux de Sicile au ſujet d'une Bulle du Pape du 11. *Janvier* 1715.

Raiſons alleguées par les Magiſtrats de Sicile contre une Bulle du Pape.

L'Auteur de ce Memoire ſe recrie d'abord contre l'*Interdit*, diſant qu'il eſt contraire à l'eſprit de l'Egliſe, & que depuis celui que le Pape Paul V. prononça contre la Republique de Veniſe, il n'en a plus paru, n'étant, dit-il, pas juſte de confondre les innocens parmi les coupables.

Il dit que dans la Bulle on a fait le narré d'un Edit, ou Ordre, par lequel le Magiſtrat de Sicile *défend qu'on exécute aucunes lettres étrangeres, ſans qu'elles ayent été reçuës en conformité des anciens uſages du Royaume, & de celui pratiqué dans tous les Etats Catholiques.* Que la Cour de Rome caſſe cet Edit, quoique ſon authorité ne lui donne aucune juriſdiction temporelle ſur des Magiſtrats laïques : que cela intereſſe tous les Souverains.

La Bulle défend *que ſous quelque pretexte que ce ſoit, même de droit, on puiſſe recourir contre cette Bulle, le tout ſous peine d'Excommunication.* Le Magiſtrat ſoutient qu'on n'a jamais refuſé les remedes de droit à qui que ce ſoit.

Que ſi la Bulle ne caſſe pas expreſſément la Monarchie de Sicile, elle l'anéantit indirectement, puis qu'elle *révoque, caſſe & annulle tous les privileges qui pouroient avoir été concedez ci-devant, de quelque nature qu'ils ſoient, nonobſtant toute poſſeſſion ancien-*

ne, quand même ils auroient été accordez à des perſonnes conſtituées en Dignité Imperiale ou Royale; même par voye de coûtume ou de recompenſe. Si les Princes Chrétiens, (dit ſur cela l'Auteur du Memoire) ſuivoient cet exemple, & ſe croyoient en droit de revoquer les Contracts ou Donations faites par leurs Predeceſſeurs à l'Egliſe, elle ſe verroit bientôt depoüillée de ſon patrimoine: ſouvent la paſſion nous aveugle contre nos propres interêts.

Il ſoutient que la citation à Rome, de quantité de Siciliens de toutes conditions, même *contre les Religieux*, eſt contraire aux Canons, qui deffendent d'appeller les ſujets hors de leurs Provinces, ſur tout lors qu'elles ſont ſituées au de là de la Mer &c.

Le Roi de Sicile envoye un Miniſtre à Rome & pourquoi.

III. Nonobſtant toutes ces broüilleries, on ſe flatte qu'on parviendra à un accomodement, puiſque le Roi de Sicile a envoyé à Rome le Marquis del Borgo, lequel par l'entremiſe de quelques Cardinaux, fut admis à l'audiance particuliere du Pape le lendemain qu'on eut affiché l'Excommunication contre les Siciliens. Sa Sainteté le reçût d'une maniere aſſez affable par raport aux circonſtances du tems, le renvoya aux Cardinaux Paulucci Secretaire d'Etat, & Albani ſon neveu, pour l'écouter ſur les raiſons qu'il auroit à alleguer, & les propoſitions dont il eſt chargé, dont on feroit enſuite le raport au StPere. *Voyez plus bas.*

IV. deux femmes Napolitaines, épouſes des deux freres, abandonnerent leurs maris & ſe retirerent ſecretement à Rome, où elles ont mené une vie libertine pendant un aſſez long-tems, avant que leurs époux fuſſent avertis

avertis du lieu où elles étoient : lors qu'ils en eurent la nouvelle, ils furent à Rome, pour reprendre leurs Femmes : mais le 3. Avril on trouva les deux maris aſſaſſinez dans une petite Ruë derriere le Jardin de Montecavallo, proche la maiſon qu'habitoient leurs Epouſes : comme elles étoient ſous la direction d'un fameux Capitaine de Bandits, & de quelques autres gens de cette trempe, on ſoupçonne avec beaucoup d'apparance, que ces ſcelerats, de concert avec ces gu.uſes ont fait l'aſſaſſinat : nonobſtant la perquiſition que les Officiers de Juſtice en ont fait par ordre du Pape, on n'a point pû découvrir l'endroit où les aſſaſſins, ni les Donzeles ſe ſont refugiez.

Femmes qui font aſſaſſiner leurs Epoux à Rome.

V. C'eſt Mr. le Cardinal de la Tremoüille qui s'entremet pour accommoder à l'amiable le different entre les Cours de Rome & de Sicile. On vient d'aprendre que le Cardinal Paulucci, quelques jours aprés l'Audiance du Marquis del Borgo, avoit remis au Cardinal de la Tremoüille un Memoire concernant en abregé les prétentions du Pape, qui demande qu'avant d'entrer en diſcution ſur cette affaire, on leve & revoque les empêchemens aportés à l'obéiſſance dûë à l'*Interdit* publié en Sicile : qu'on faſſe ceſſer toutes procedures contre ceux qui ont obeïr, & qui obéïront aux ordres du St. Siege : qu'on élargiſſe tous ceux qui à ce ſujet ont été empriſonnez : qu'on rapelle tous les Evêques banis, de même que tous les autres Eccleſiaſtiques Seculiers & Reguliers qu'on a chaſſés : qu'on laiſſe les Evêques dans le libre exercice de leur Juriſdiction, & que Sa Sain-

Le Cardinal de la Tremoüille s'entremet pour accommoder le Pape avec le Roi de Sicile.

Pretentions du Pape pour les préleminaires de cet accommodement.

„ teté prétend de plus de reſter dans l'entiere
„ liberté, de faire tout ce qu'elle jugera ne-
„ ceſſaire pour le maintien de l'authorité du
„ St. Siege, de l'Immunité, liberté & Juriſ-
„ diction Eccleſiaſtique.

Mr. le Cardinal de la Tremoüille donna enſuite un Memoire, par lequel il expoſe qu'il a fait les remontrances les plus fortes au Roi de Sicile pour tâcher de rétablir la bonne harmonie entre le St. Siege & ce Prince. „ Que quoiqu'il n'en a reçu que des réponſes fort limitées, il eſperoit neanmoins „ de le porter à revoquer tout ce qui a été „ fait en Sicile, au cas que S. S. voulut de ſon „ côté accorder la revocation de tous les „ Actes des Evêques de Catanea, de Giurgenti & de ſon Vicaire; de même que de „ tous les Actes qui ont été donnez par la „ Cour de Rome.

Propoſitions faites par le Cardinal de la Tremoüille pour parvenir à un accommodement.

„ Que cet article étant accordé, le Cardinal de la Tremoüille feroit enſorte que „ le Roi de Sicile lui remettroit en main „ l'Acte de revocation, pour le délivrer enſuite dans celles de S. S. & en même tems „ recevoir l'Acte de renonciation de S. S. „ pour l'envoyer en Sicile: ſi mieux n'aimoit ſa Sainteté envoyer ſa revocation „ à l'un des Archevêques ou Evêques du „ Royaume, pour le remettre entre les „ mains du Roi, lors que Sa M. leur auroit délivré auparavant ſon Acte de revocation.

„ Que ces revocations remettant en Sicile „ les choſes en l'état où elles étoient avant „ les troubles, il ſeroit aiſé d'obtenir la permiſſion aux Prelats & autres banis, de retourner en leurs Egliſes, & y continuer

le

le libre exercice de leurs Juriſdictions ; en “
ſe tenant à l'avenir, dans les bornes de “
leur devoir, ſans troubler la tranquilité “
publique, ni préjudicier à la Juriſdiction “
Royale. “

En vertu de cet accommodement “
S. S. accorderoit (quand on le lui demande- “
roit avec les formalitez requiſes,) la con- “
firmation de la Bulle de la Croiſade, ci- “
devant accordée aux Rois & Royaume de “
Sicile ; puiſque les revenus qui en pro- “
viennent ſont deſtinés pour empêcher les “
invaſions des Turcs : vû que ce Royaume “
ſert d'avant-mur au St. Siege & aux Etats “
voiſins. “

Que les differents étant terminez de cette “
maniere, le St. Siege ſortiroit avantageu- “
ſement & avec gloire d'une affaire ſi épi- “
neuſe, d'autant que le Roi de Sicile ſeroit “
le premier à donner ſon Acte de revoca- “
tion, & que S. Sainteté ſortiroit de cet em- “
baras ſans rien céder, & en conſervant ſes “
prétentions &c. “

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ALLEMAGNE & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

Armée Navale des Turcs, en quoi elle conſiſte.

SUivant les Lettres écrites de Conſtantinople le 26. Mars, l'Armée Navale des Turcs étoit compoſée de quatre-vingt-dix gros Vaiſſeaux ou Sultanes : de quinze Vaiſſeaux pour le contingent des Regences de Sallé, Algers, Tripoly, & Tunis en Barbarie : de dix Vaiſſeaux Marchands per-

ccz

cez pour ſoixante piéces de Canon, qu'on a équipé & armé en guerre : de trente Galeres, & de vingt demi-Galeres, ce qui compoſe une Flotte de cent ſoixante-cinq voiles ; en ce non compris les Galiotes, les Brûlots & les Bâtiments de tranſport pour les troupes, les munitions de bouche, de guerre, & tous les autres beſoins des Armées ; on fait monter le nombre des Bâtiments de ces trois dernieres claſſes à plus de cent-cinquante voiles.

Leur Armée de terre diviſée en trois corps.

II. Quant aux Troupes de terre que le Sultan a mis ſur pied cette Campagne, elles conſiſtent en deux cens mille hommes, outre les Tartares, qui ont ordre de camper ſur les Frontieres de Ruſſie pour obſerver la contenance des Moſcovites. A l'égard des troupes Ottomanes, on devoit les diſperſer en trois corps ; ſçavoir ſoixante-dix mille hommes qui agiront offenſivement contre les Venitiens en Morée : quatre-vingt mille compoſeront *l'Armée de précaution*, diſperſée le long des Frontieres d'Hongrie, de Tranſilvanie, & de Pologne, pour obſerver les mouvemens des Puiſſances Chrêtiennes, au cas qu'elles entrepriſſent quelque diverſion, en faveur de la Republique de Veniſe. La troiſiéme Armée qui ſera de cinquante mille hommes, doit camper aux environs d'Andrinople, où le Grand Seigneur ſera en perſonne ; de laquelle, en cas de beſoin, on fera des Détachements pour la Morée, ou pour la Hongrie.

III. Si les Turcs ſe défient des Chrêtiens du côté du Danube & du Nieſter ; l'Empereur & la Republique de Pologne n'ont

n'ont pas moins raiſon de ſe précautionner contre les évenemens de ſurpriſe. C'eſt auſſi par les regles de la prudence, que Sa M. I. a fait marcher quelques mille hommes pour la ſûreté de ſes Places Frontieres, tant en Hongrie, qu'en Tranſilvanie; nonobſtant les aſſurances que le Grand Viſir a données à Mr. Fleichman, Miniſtre Imperial à Conſtantinople; „ Que Sa Hauteſſe obſerveroit religieuſement le Traité „ de Carlowitz, tant envers l'Empereur „ qu'envers la Pologne & la Moſcovie, „ pourvû que ces Puiſſances ne ſe mêlaſſent point de ſa querelle avec les Veniciens, qui, dit-il, ont violé la Paix avec „ la Porte en diverſes rencontres.

Précautions de l'Empereur contre les ſurpriſes des Turcs.

IV. Ces diſpoſitions du mouvement que devoient faire les Troupes Ottomanes, donnerent une ample carriere au raiſonnement de ceux qui ne reglent le leur, que ſur les apparences & les conjectures, ſans faire la moindre attention à la gloire & à l'interêt géneral de la Chrêtienté. On s'allarma d'abord tant en Hongrie qu'en Pologne de l'armement des Turcs; la prudence autoriſoit les précautions que l'Empereur a priſes, tant pour tâcher d'étouffer la guerre reſoluë contre les Venitiens, avant qu'elle fût allumée; ou à tout le moins d'empêcher que l'incendie ne ſe communiquâ pas juſques dans ceux de ſes Etats, qui voiſinent ceux du Grand Seigneur. Peu aprés les Moſcovites & leurs adherans ennemis, ou jaloux de la gloire du Roi de Suede, publierent & firent même inſerer dans quelques Imprimez, *que le Roi de Suede avoit conclu une Alliance avec le Grand Sei-*

Faux bruits qui ont été répendus ſur l'armement des Turcs.

Seigneur, pour attaquer conjointement la Pologne. Cette circonſtance (quelque fauſſe qu'elle ſoit) a eu ſon merite; du moins elle a ſervi à faire naître des jalouſies, & à augmenter les difficultez qui s'étoient déja preſentées à pacifier les troubles du Nord: La perpetuation de la guerre en ce Païs-là ne ſçauroit être que deſavantageuſe aux Danois & aux Saxons: Les Suedois ne s'y enrichiront pas: Il n'y a que le Czard de Moſcovie qui puiſſe y trouver ſon avantage, ſoit par l'agrandiſſement de ſes Etats, ſoit pour achever l'exécution de ſes vaſtes deſſeins. Si la plus moderne Souveraineté de l'Europe, par les richeſſes qu'elle a acquiſe dans le Commerce, lui ont donné dans les dernieres guerres, tant de pōids dans *la Balance de l'Europe*, il eſt à croire que *Pierre-Alexiowitz Czard de Moſcovie*, qui n'a que 43. ans, & qui a déja fait de ſi grands progrez dans l'art de regner; dans la diſcipline militaire; dans la perfection ou connoiſſance de la Navigation, & dans l'accroiſſement du Commerce; on doit être perſuadé, dis-je, que ce Monarque, ou ſon fils *Alexis-Petrowitz*, qui n'a que 25. ans, ne manqueront pas de prendre un jour en main le *balancier* de l'Europe, & feront à leur gré, pencher la Balance du côté où les Moſcovites trouveront un plus grand interêt. Le Czard eſt puiſſant, il eſt jeune & entreprenant; il a un fils déja en âge de lui ſucceder, & d'exécuter ce qui reſtera à accomplir de ſes vaſtes projets: ſi la fortune & quelques Puiſſances Chrêtiennes ſecondent tant ſoit peu ſon inclination, bien ſurement il ira loing, javan qu'il ſoit peu de

Crainte que doit inſpirer la grandeur du Czard, avant qu'il ſoit peu de tems.

de tems: on n'a qu'à reflechir ſur ce qu'il a fait depuis douze ou quinze ans, pour ſe convaincre des progrez qu'il poura faire, avant qu'on ait atteint le milieu de ce Siecle.

V. On s'étoit flaté de la convocation d'une Diette générale en Pologne, ſuivant les inſtances réïterées, qu'en avoient fait au Roi Auguſte preſque tous les Palatinats & Senateurs du Royaume: mais on n'y voit encore nulle aparance, quoique la miſere ſoit extrême, & le murmure preſque général, à cauſe du ſéjour des Troupes Saxonnes, & des bruits répandus que les Moſcovites devoient rentrer en Pologne, ſous prétexte de défendre la Republique d'irruption de la part des Suedois, bien qu'on ſoit perſuadé, qu'on n'a rien à craindre de ce côté-là, le Roi de Suede étant aſſés occupé à défendre ſes propres Etats, & ceux du Duc de Holſtein ſon Neveu. *La miſere augmente en Pologne, & pourquoi.*

VI. Il y a quelque tems que le Sr. Spiegel fut envoyé en Turquie de la part du Roi Auguſte, pour y traverſer les Négociations des Rois de Suede & Staniſlas: & comme dans le tems qu'il y étoit, les Ambaſſadeurs Moſcovites furent empriſonnez aux ſept Tours; on a prétendu que cet Envoyé Polonois avoit agi contre ſes ordres & ſes inſtructions: principalement en ce qu'il avoit contredit ce que les Miniſtres du Czard avoient avancé, *qu'il n'y avoit alors aucuns Moſcovites en Pologne*, (quoi qu'il y en eut encore plus de 40. mile ſur les terres de la Republique, outre ceux qui étoient en Pommeranie, en Holſtein, & dans d'autres Etats dépendans de l'Empire) le Sr. Spiegel étant de retour de la Cour Ottomane, ne fut *Le Sr. Spiegel Seigneur Polonois, enlevé & conduit en Saxe & pourquoi.*

fut pas reçû favorablement à celle de Varſovie ; ce qui l'obligea de ſe retirer dans un Convent de Capucins : mais ſur la fin du mois de Mars, le Roi Auguſte l'y fit enlever & conduire dans ſon Electorat de Saxe, où on lui fera, dit-on, ſon procés. Si cela eſt les Polonois ne manqueront pas de ſe plaindre de nouveau, & de ſoutenir qu'on viole dans cette occaſion, les Privileges & libertez de la Nobleſſe Polonoiſe : car ils diſent déja, „ que ſuivant les regles & les „ loix du Royaume cet Envoyé devoit „ rendre compte de ſa Négociation dans „ une Diette génerale ; & qu'alors, s'il étoit „ coupable, on lui nommeroit des Juges „ compétans pour lui faire ſon procés „ ſuivant les loix ; les *Pacta Conventa*, n'autoriſant pas un Roi de Pologne de faire traduire en Païs étranger, pour quelque crime que ce ſoit, un Gentilhomme „ Polonois.

Plaintes des Polonois à ce ſujet.

Prétentions du Roi Auguſte Electeur de Saxe ſur les Etats poſſedez par les Maiſons de Brandebourg & Palatine.

VII. Le Comte de Wackerbarth eſt retourné à Vienne de la part du Roi Auguſte, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire de l'Electorat de Saxe, pour obtenir l'inveſtiture des Etats Hereditaires de ce Prince : mais ſuivant qu'on l'écrit de Vienne, on trouve des difficultez à donner un Acte dans l'étenduë que le demande le Roi Auguſte ; puis qu'on aſſure qu'il prétend qu'on „ y comprenne „ l'inveſtiture des Etats de „ Bergue, Julliers, Cleves & la Marche, „ qui depuis l'année 1610. ſont poſſedez „ par les Maiſons de Brandebourg & Palatine ; alleguant que ces Etats ont autrefois „ apartenu à la Maiſon de Saxe ; & quoi „ qu'ils ayent paſſé par la revolution des

tems

„ tems dans ces autres Maiſons Souve-
„ raines, les précedens Empereurs n'ont
„ pas laiſſé d'en donner l'Inveſtiture aux
„ Electeurs de Saxe, afin d'empêcher la
„ préſcription de ſon ancien droit. Cette
„ difficulté ſera, ſans doute, levée *par une*
„ *ſimple proteſtation.*

VIII. Nonobſtant l'eſperance qu'on a conçûë de voir bientôt terminer la guerre du Nord par la Mediation de l'Empereur & du Roi T. C. que le Roi de Pruſſe ait déclaré, tant à Vienne qu'à Ratisbonne, *qu'il vouloit être Neutre, & employer tous ſes ſoins à rétablir la tranquilité dans les Etats qui voiſinnent les ſiens*; on ne laiſſe pas de craindre encore quelque nouvelle effuſion de ſang Chrêtien. Du moins on voit déja que les Troupes marchent en Campagne de part & d'autre: & qu'il y a en Mer des Eſcadres Danoiſes & Moſcovites, qui préſagent quelque Combat Naval. *Voyez plus bas.*

Les eſperances de la paix du Nord traverſées par les diſpoſitions de la guerre.

IX. Leurs Alteſſes Electorales de Baviere, & les Princes leurs enfans s'étant rejoints, aprés une ſi longue abſence, arriverent à Munich le dix du mois d'Avril. On a fait au ſujet de ce retour des rejoüiſſances extraordinaires, tant dans cette Capitale que dans les autres Villes des Etats de Baviere. Mr. l'Electeur fut reçû avec tous les honneurs dûs à ſa naiſſance & à ſes dignitez, dans les Villes de divers Souverains qui ſe trouverent ſur ſa route, aprés qu'il eut paſſé le Rhin. Il trouva d'abord la Garniſon Imperiale du Fort de Kell ſous les armes, & le Gouverneur le fit ſaluer de toute ſon Artillerie. Mr. de Permangle fit faire le même ſalut de toute l'Artillerie du Fort Loüis

Mr. de Bavierre de retour dans ſes Etats.

Quelques circonſtances des honneurs qu'on lui a rendus ſur ſa route, & à Strasbourg.

Loüis lors que ce Prince paſſa vis-à-vis de cette Place.

Quoi qu'on ait déja parlé du paſſage de S. A. E. à Strasbourg,* voici quelques circonſtances omiſes ou éclaircies depuis le mois dernier: Mr. le Comte du Bourg, Chevalier des trois Ordres du Roi, Lieutenant Géneral de ſes Armées, Directeur Géneral de la Cavalerie, Gouverneur de Bapaume, & Commandant Géneral dans la haute & baſſe Alſace, alla à la rencontre de Mr. l'Electeur à deux lieuës de Strasbourg, de même que Mr. de la Houſſaye Intendant d'Alſace, accompagnez par le Corps de la Nobleſſe. La Cavalerie étoit en Bataille hors la Ville avec un trés-grand concours de peuple.

En entrant par la Porte de Saverne il fut ſalué du Canon de la Place: l'Infanterie ſous les Armes bordoit les deux côtez des ruës depuis cette Porte juſqu'au Gouvernement: S. A. E. trouva au pied du dégré les Magiſtrats de la Ville en Corps, le Clergé étoit dans la Salle: Meſſieurs les Chanoines de la Cathedrale ſaluerent le Prince dans l'Antichambre: les deux Univerſitez Catholique & Lutheriene en firent de même. Aprés que S. A. E. ſe fut repoſée quelques heures, elle alla ſouper chez Mr. le Comte du Bourg, où ſe trouverent Mr. le Prince Palatin des Deux-ponts, Mrs. les Princes de Birkenfeld pere & fils, Mr. le Prince de Heſſe-Hombourg; Mrs. les Comtes de Hannau & de Naſſau, avec les principaux Officiers de l'Etat Major & de la Garniſon. Le lendemain 30. Mars il dîna

* *Voyez Mai. pag. 344. 381.*

na à l'Hôtel de Ville, & ſoupa chez Mr. de la Houſſaye, avec les mêmes Princes & les mêmes Seigneurs & Officiers qui lui faiſoient leur cour. Le 31. jour de ſon départ, Mr. le Comte du Bourg lui donna à dîner dans l'apartement de S. A. E. afin de lui éviter la peine d'en ſortir: le repas fini, elle monta dans le Carroſſe de ce Comte, ayant avec elle le Comte d'Albert: la Garniſon étoit en haye depuis le Gouvernement juſqu'à la Porte de la Ville qu'on nomme *des Bouchers*; le Prince fut ſalué en ſortant de la Place par l'Artillerie comme lors qu'il entra: la Cavalerie étoit rangée en Bataille depuis les dehors de la Ville juſques au bord du Rhin, de même que le Regiment d'Infanterie Royal Baviere, que S. A. E. paſſa en revûë, aprés laquelle il remonta en Carroſſe avec le Comte du Bourg & le Comte d'Albert juſqu'au bout du Pont, où ſa Chaiſe de poſte l'attendoit.

Sentiments de S. A. E. par raport à ſon éloignement en ſortant de France.

Ce fut ſur cette limite du Royaume de France, que ceux qui eurent l'honneur d'y accompagner, d'y voir le *Grand*, l'*Illuſtre*, le *Magnanime*, & le *Génereux Maximilien-Emanuel Duc de Baviere*, s'aperçûrent aiſément que ſon cœur n'étoit point ſans agitation, lors qu'il vit le moment qu'il abandonnoit un Royaume, dans lequel il avoit aperçû tant de politeſſe, & un deſir ardent de lui plaire, de le reſpecter, & de l'honorer, par un effet de la veneration qu'on doit à tous les Souverains; qualitez loüables chez les peuples, d'autant qu'elles ne ſe rencontrent pas chez toutes les Nations, de la maniere dont on les voit éclater dans les moindres Provinces de France. Ceux

qui

qui eurent l'honneur d'aprocher de plus prés Mr. l'Electeur lors qu'il paſſa le Rhin, ne diſconviendront pas que le regret le plus ſenſible que témoigna S. A. E. en ſortant de France, ce fut de s'éloigner de la perſonne du Roi LOUIS LE GRAND; ayant eu pendant pluſieurs années le tems d'examiner & d'admirer ſa grande pieté, ſes vertus ſublimes, ſa ſageſſe dans les Conſeils; l'étenduë de ſes lumieres, & ſa pénetration dans les affaires, qui ne repreſentent à la plûpart des autres qu'un labyrinthe obſcur, & des difficultez inſurmontables: Enfin ſa candeur, ſon exactitude, & ſa bonne foi dans l'exécution des promeſſes faites à ſes fideles Alliez, auſquels Sa M. T. C. n'a jamais manqué, ayant toûjours ſacrifié ſes propres interêts pour ſoûtenir les leurs, autant que les choſes ont pû dépendre d'elle.

Combat Naval entre les Danois & les Suedois.

X. En finiſſant cet Article on aprend par diverſes Lettres venuës de Hambourg, de Lubeck, & d'autres Villes d'Allemagne, que le 24. Avril il y eut un ſanglant Combat Naval entre l'Eſcadre Danoiſe de huit gros Vaiſſeaux, & de quatre Fregates, commandée par le Contr'Amiral Gabel, contre quatre Navires Suedois & deux Fregates ſous les ordres du Sr. Wachtmeſter, Contr'Amiral Suedois, qui s'étant trop avancé, fut attaqué par les douze Bâtimens Danois. Ceux-ci, outre la ſuperiorité du nombre, avoient encore l'avantage du deſſus du vent: le Combat commença vers les deux heures aprés midi au delà de l'Iſle de Femeren, les vents contraires ayant empêché ces Vaiſſeaux Suedois, qui venoient de

de Carelſcroon, de gagner la Côte de Pomeranie, quoi qu'ils euſſent évité cette Eſcadre Danoiſe qu'on ſçavoit être à l'ancre proche l'Iſle de Bornholm depuis le 17. Avril, attendant les Suedois au paſſage. Les Suedois ſe défendirent juſqu'à dix heures du ſoir avec toute la valeur poſſible, lors que la nuit ſepara les Combatans, l'Eſcadre Suedoiſe ſe trouva dans le Détroit qu'on nomme le *petit Belt*, toûjours pourſuivie par ſes ennemis: comme les Suedois avoient perdu beaucoup de monde, & que leurs Vaiſſeaux étoient fort endommagez, ils allerent s'échoüer ſur la Côte de Jutland, par conſéquent en Païs ennemi: les Danois qui les ſuivoient de prés, ne leur donnerent pas le tems de brûler leurs Navires, en ſorte que le 25. à huit heures du matin ils ſe virent obligez de ſe rendre priſonniers de guerre, & d'abandonner au Vainqueur les 4. Navires & les deux Fregates; c'eſt ainſi que les Danois ont publié leur victoire; on n'a encore vû ni Relation ni Lettre de la part des Suedois ſur cette Action.

Hoſtilitez commiſes entre les Pruſſiens & les Suedois en Pomeranie.

XI. Des Lettres de Hambourg du troiſiéme Mai, confirmées par celles d'Hollande du 7. marquent que le Roi de Pruſſe avoit fait deſarmer les Troupes Holſtenienes qui étoient à Stetin pour la garde de cette Place, conjointement avec les Pruſſiens, ainſi qu'il avoit été convenu avec les Miniſtres Suedois il y a prés de deux ans. D'un autre côté on a apris que les Suedois avoient obligé les Pruſſiens qui s'étoient emparez de l'Iſle d'Uſedum & du Fort de Pennamunder, à l'embouchure de la Riviere de

Penne, de ſe retirer, & d'en laiſſer reprendre poſſeſſion aux Suedois: tout cela ſemble dénoter quelque broüillerie entre les deux Rois, ſi les Puiſſances intereſſées à la tranquillité de la baſſe Allemagne, ne prennent à bonne heure des meſures pour en prévenir les fâcheuſes ſuites.

Tranſlation du Corps de feu l'Electeur de Treves, dans ſon Egliſe Archiepiſcopale.

XII. Le 29. Avril on embarqua à Coblence dans un Bateau tendu de deüil le corps du feu Archevêque Electeur de Treves, qui fut tranſporté à Treves, pour être mis dans le Tombeau qui lui avoit été preparé de ſon vivant: on le porta dans la Ville le ſix Mai, & on fit en même tems ſes obſeques avec les ſolemnitez ordinaires: cette ceremonie avoit été differée à cauſe que pendant la guerre la Ville de Treves étoit occupée par les Troupes Françoiſes, & l'on n'a pas voulu faire la tranſlation du corps de ce Prelat mort à Coblence, juſqu'à ce que ſa Ville Archiepiſcopale eût été évacuée par ces Troupes étrangeres.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. AYant inſeré au commencement de ce Journal la Harangue du Roi George, *à ſon premier* Parlement Britannique, & les remerciemens des deux Chambres: nous allons parcourir les principales matieres qui ont été agitées dans ce ſuprême Tribunal de la Monarchie; Celle qui fait le

le plus de bruit dans le Royaume, c'eſt celle qui a rapport à l'*inimitié irréconciliable* de ces deux puiſſants Partis qui ſe diſtinguent entr'eux par les noms de *Toris pacifiques*, & des *Wigs bellonaires*. Ceux-ci reprochent aux Toris, & veulent leur faire un crime, (principalement à ceux qui étoient dans le Miniſtere vers la fin du Regne de la Reine Anne) d'avoir travaillé efficacement à la concluſion d'une Paix, aprés laquelle toute l'Europe ſoupiroit, ſi l'on en excepte les particuliers, qui, dans les tems de troubles s'enrichiſſent de la dépoüille des malheureux. Les *Toris* ont ſurnommé *Bellonaires* les *Wigs*, parce qu'on nommoit ainſi les Prêtres Sacrificateurs de Bellonne, Déeſſe de la guerre; à cauſe qu'ils ſe faiſoient eux-mêmes des inciſions, ramaſſoient le ſang dans le creux de leur main pour le faire boire à ceux qui participoient à leurs Miſteres. Sans épouſer l'interêt d'aucun de ces Partis que Dieu réünira, peut-être, un jour: Je laiſſe aux Lecteurs la liberté de s'enrôller volontairement ſous l'Etendart où Bellonne preſente une branche de Laurier, qui ne porte jamais ni fleurs ni fruits; ou ſous l'Etendart de la Déeſſe de la Paix, qui preſente un Rameau chargé d'Olives, & qui ſemblable à celui que la Colombe preſenta à Noé, dénote que la colere de Dieu envers les hommes eſt apaiſée, pourvû qu'on ne l'irrite pas de nouveau.

Les Toris pacifiques & les Wigs bellonaires; ce que ces noms ſignifient.

II. Pendant plus de deux mois pluſieurs Copiſtes ont été employez à tranſcrire les papiers qui par ordre du Conſeil furent remis par Mr. l'Evêque de Londres, ci-devant Evêque de Briſtol; par le Comte de

Strafford, & par le Sieur Prior; de même que ceux qui furent trouvez dans les Bureaux des Secretaires d'Etat qui étoient en Charge lors de la mort de la feuë Reine: On a fait relier toutes ces copies en 14. volumes *in folio*, que le Géneral Stanhope Secretaire d'Etat preſenta à la Chambre baſſe; laquelle ordonna qu'ils ſeroient ſeverement examinez dans un *Comité* ou Conſeil de 21. Députez de cette Chambre, qui furent tous choiſis dans le Parti des *Wigs*; ce choix a donné lieu aux *Toris* de ſe „ plaindre de ce qu'aucun de leur parti „ n'avoit été appellé pour être preſent aux „ Inventaires de ces papiers, au collationnement des copies; que n'y ayant non „ plus perſonne de leur parti dans le Comité qui en fait l'examen, la partialité „ ne pouvoit pas ſe mieux manifeſter: qu'enfin il étoit bien rare de trouver bonne „ juſtice lors que les Parties ſont Juges en „ leur propre cauſe.

Diſcours que fait Mr. Harley à la Chambre des Communes pour imputer aux Miniſtres tout ce que font les Souverains &c.

III. Dans le tems que Mr. Stanhope remit cette multitude de copies à la Chambre, Mr. Edoüard Harley, (frere du Comte d'Oxford) qui eſt l'un des Membres de cette Chambre, prenant occaſion du diſcours que venoit de faire Mr. Stanhope, ſe leva de ſa place, & adreſſant la parole à toute l'Aſſemblée, déclara, comme avoit déja fait le Sr. Ward Avocat du Parti des Toris; que la Chambre avoit raiſon d'exa„ miner tous les papiers en queſtion: qu'il „ étoit du ſentiment de ceux qui tiennent „ pour principe, *que les Souverains ne font* „ *jamais rien de mal*; qu'il n'en eſt pas de „ même de leurs Miniſtres, qui ſelon la Conſti-

Conſtitution d'Angleterre, *ſont ſeuls reſponſables de leurs actions, & de celles de leurs Maitres.*

Qu'au reſte, il n'étoit pas difficile de voir à quel deſſein on avoit établi un Comité ſecret pour examiner les papiers en queſtion: que ſans doute un de ſes proches parens (le Comte d'Oxford) étoit le principal objet de cette recherche; mais qu'il pouvoit aſſurer la Chambre, que bien loin de prendre la fuite ou de ſe cacher, comme ſes ennemis l'ont publié, il ſeroit prêt à comparoitre lors qu'il en ſeroit requis: Qu'il ne doutoit pas qu'aprés l'examen le plus rigoureux il ne fût en état de prouver ſon innocence; mais que s'il avoit été aſſez malheureux de ſe trouver coupable des crimes dont on voudroit le charger, il croiroit que tout ſon ſang ne ſuffiroit pas pour l'expier.

IV. Peu de jours aprés le Comte d'Oxford confondit de *faux accuſateurs* ceux qui diſoient, & qui avoient fait publier dans les Gazettes *qu'il s'étoit ſauvé d'Angleterre, & s'étoit allé mettre à la tête des Montagnards d'Ecoſſe, aprés avoir vendu quelqu'une de ſes Terres &c.* Car ce Comte revint de ſa campagne, & le 22. Avril fut prendre ſa place dans la Chambre des Pairs, où il prêta les ſermens accoutumez. *Le Comte d'Oxford prend ſa place au Parlement, & y prête les ſermens.*

V. Mr. de Saint Jean, Vicomte de Bolingbrock, ci-devant Secretaire d'Etat ſous le précedent Regne, qui ſe trouva à l'ouverture du Parlement, diſparut peu de jours aprés, parce qu'il ne ſe crut pas en ſureté s'il reſtoit dans le Royaume: ceux qui vou- *Mr. de St. Jean Bolingbrock ſe ſauve d'Angleterre.*

dront ſçavoir le motif de ſon évaſion, l'apprendront de lui-même par la lettre qu'il écrivit à un de ſes amis à Londres peu avant de s'embarquer à Douvres; en voici la copie.

MYLORD.

Sa lettre à ce ſujet.

J'Ai quitté Londres avec tant de précipitation, que je n'ai pas eu le tems de prendre congé de vous, ni d'aucun de mes amis. Vous me pardonnerez quand vous ſçaurez que j'avois des avis certains, & réïterez de la part de ceux qui ſont dans le ſecret des affaires, qu'il avoit été reſolu par ceux qui ont le pouvoir de l'exécuter, de me faire perdre la tête ſur un Echaffaut: *mon ſang devoit être le ciment de nouvelles alliances*, & mon innocence n'auroit pû le mettre à couvert aprés qu'on avoit demandé *dans le païs étranger*, & reſolu ici *qu'il étoit neceſſaire de m'ôter la vie.*

S'il y avoit eu la moindre raiſon d'eſperer qu'on m'eût fait mon procez d'une maniere libre, & avec candeur, aprés avoir été comme condamné par les deux Chambres du Parlement, *ſans m'entendre*, je n'aurois pas refuſé de ſubir l'examen le plus rigide.

Je défie les plus inveterez de mes ennemis de produire une ſeule preuve d'aucune intelligence criminelle, ou de la moindre corruption dans aucune partie de l'adminiſtration des affaires auſquelles j'ai eu part.

Si mon zele pour l'honneur & la dignité de la Reine ma Maitreſſe, & pour le veritable interêt de ma patrie m'a quelquefois porté à m'exprimer avec trop de chaleur, j'eſpere que les gens équitables l'interpréteront dans un ſens favorable.

La

La conſolation qui me reſtera dans tous mes malheurs, c'eſt que j'ai toûjours ſervi ma Reine en bon & fidele ſujet: ſur tout en ce qu'elle avoit le plus à cœur, *qui étoit de délivrer ſon peuple d'une guerre ſanglante & onereuſe*: j'ai été toûjours *trop bon Anglois, pour ne pas préferer l'interêt de ma patrie à quelqu'Allié étranger que ce ſoit*: voilà le *ſeul crime* qu'on peut m'imputer, & pour lequel je me vois obligé de quitter l'Angleterre. Je vous écrirai plus amplement en peu de tems &c. A Douvres le $\frac{27. \text{ Mars}}{7. \text{ Avril}}$ 1715. *Signé*, BOLLINGBROCK.

Ce Lord débarqua le même jour ſeptiéme Avril à Calais, prit la route de Paris; mais on ignore quel eſt le lieu qu'il a choiſi pour ſa reſidence, afin d'y reflêchir à loiſir, ſur l'inconſtance & la vanité des choſes de ce monde.

VI. A peine Mr. de Bollinbrock eut diſparu d'Angleterre, que M. le Comte de Petersborough y arriva d'un voyage de quelques mois qu'il a fait en Italie: il eut d'abord l'honneur d'aller ſaluer le nouveau Roi, & le Prince de Gales ſon fils, qui le reçurent aſſés gracieuſement: mais le 18 Avril le Vicomte de Townſend Secretaire d'Etat, fut dire au Comte de Petersborough *que le Roi lui défendoit l'entrée de la Cour*: ce qui fait juger qu'on lui a rendu quelque mauvais office prés de Sa Majeſté, vû que peu de jours aprés il fut dépoüillé de la Charge de Colonel du Regiment Royal Cavalerie, qu'on nomme les *Chevaux legers*, qui fut donnée en même tems au Duc d'Argile, avec lequel il n'étoit pas en bonne

Mr de Petersborough diſgracié de la Cour de Londres.

bonne intelligence depuis quelques années.

VII. Le 16. Avril il y eut une vive conteſtation dans la Chambre Baſſe du Parlement: j'en marquerai ſuccintement le motif, & la maniere dont la querelle ſe termina.

Conteſtation au ſujet de la proclamation pour convoquer le Parlement.

Le Chevalier Withlock Député pour l'Univerſité d'Oxford, & le Chevalier Guillaume Windham, (Gendre du Lord Charles Seymour Duc de Sommerſet, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Grand Ecuyer & premier Genti homme de la Chambre du Lit,) auſſi Député dans la Chambre des Communes: „ les deux Députez ayant ſoutenu, „ que la „ Proclamation du 26. Janvier dernier,* pour „ la convocation d'un nouveau Parlement, „ étoit ſans exemple & d'une dangereuſe „ conſequence pour la liberté des Elections; „ puis qu'elle inſinuoit quels Députez on „ devoit élire, & que contre l'uſage on „ n'y avoit pas marqué le jour auquel le „ Parlement devoit s'aſſembler.

Tous les Wigs ſe recrierent d'abord contre ces deux Députez, diſant, *qu'ils avoient manqué de reſpect envers le Roi.* Le Député d'Oxford répondit *qu'il n'avoit point prétendu parler de Sa M. mais bien des Miniſtres qui avoient dreſſé la proclamation;* la Chambre n'inſiſta pas davantage contre lui; mais tournant tout ſon reſſentiment contre le Chevalier Windham, on propoſa de l'envoyer à la Tour: & ſur ce qu'il répondit, *qu'il étoit prêt de ſouffrir tout ce que la ſuperiorité des voix pouroit lui impoſer*, on mit alors en queſtion, ſi on l'obligeroit de ſortir de la Chambre; l'affirmative eut 208. voix, &

Plainte contre le Ch. Windham. & de quelle maniere la Chambre le veut mortifier.

* *On trouvera cette proclamation à la page* 112. *de ce Volume.*

& la négative 129. Alors Mr. Windham, ſans attendre qu'on lui ordonnât de ſortir, ſe leva de ſa place, prenant le chemin de la Porte, en même tems il fut ſuivi des 129. Membres, qui ſortirent auſſi, laiſſant le champ libre à leurs adverſaires.

Une ſi grande évacuation non attenduë, déconcerta un peu ceux qui reſterent dans la Chambre : quoiqu'ils fuſſent les Maîtres de prendre telle reſolution qu'ils auroient voulu contre celui qu'ils venoient d'éxiler de leur Aſſemblée; il ne fut plus queſtion de l'envoyer priſonnier à la Tour : Mr. Walpole, (ci-devant Secretaire des guerres, qui par ordre du Parlement aſſemblé en Janvier 1712. * fut mis à la Tour, & qui eſt aujourd'huy Preſident du Comitté ſecret qui examine les papiers du précedent Miniſtere) Mr. Walpole, dis-je, trouva un dénoüement à cette affaire, en diſant : „ Non, Meſſieurs, „ je ne ſuis pas d'avis qu'on contente le „ deſir que le Membre qui cauſe ce grand „ débat, fait paroître d'être envoyé à la Tour. „ *Ce ſeroit lui faire trop d'honneur.* Comme „ ce jeune homme †s'érige en zelé champion „ du dernier Miniſtere, & qu'il a été dans „ tous les ſecrets de leur cabale; je ſerois „ bien aiſe qu'il fût preſent lors que la „ Chambre fera l'examen de la conduite de „ ſes amis, afin qu'il nous donne des éclair-„ ciſſemens, & qu'il ſoit témoin de la *Can-„ deur* avec laquelle on les traitera.

Diſcours de Mr. Walpole Preſidene du Comité au ſujet de cette conteſtation.

Ceux

* *Voyez Tome XVI. page* 209.

† *Il a du moins trente ans : Mr. Walpole fait connoître par ce diſcours la* candeur *avec laquelle il a deſſein de faire les fonctions de Juge dans le procez qui eſt ſur le tapis.*

Quelle eſt la peine à laquelle Mr. Windham fut condamné, & ſon remerciement à ce ſujet.

Ceux qui étoient reſtez dans la Chambre, en vinrent de nouveau aux opinions; d'une commune voix, il fut reſolu, „ que le Chevalier Guillaume Windham étoit coupable „ d'une grande indignité envers Sa Majeſté, „ & d'une violation des Privileges de la „ Chambre: pour reparation de laquelle il „ comparoîtroit le lendemain en ſa place, „ & y recevroit une mercuriale de la part de „ l'Orateur. Ce Chevalier ſatisfit à cette condamnation: Car s'étant trouvé le lendemain 17. Avril en ſa place ordinaire, l'Orateur lui fit une legere reprimande, à laquelle il répondit par ce petit diſcours.

Monſieur l'Orateur, je vous remercie de tout mon cœur de vôtre honêteté, en me traitant en Gentilhomme & en homme d'honneur dans cette Cenſure. Quant à ceux qui me l'ont attirée (ſous prétexte de me faire grace) je ne me crois pas obligé de les remercier, puiſque ce n'a jamais été mon intention de reflêchir ſur ſa Majeſté, ni d'enfreindre les Privileges de la Chambre.

Les grandes dettes de l'Etat, & les dépenſes neceſſaires obligent à acorder differents ſubſides.

VIII. Quoique l'Angleterre ſoit en Paix avec toute l'Europe, & qu'elle n'eut rien à craindre, ſi les diviſions inteſtines des partis oppoſez ne troubloient de tems à autre la tranquillité & le repos de leur propre Patrie: Néanmoins les Membres de cet Etat ſe voyent encore obligés de payer de fort groſſes taxes: car ſans parler de celles qui ſont neceſſaires pour ſoutenir la dépenſe & l'éclat de la Cour: celles pour aquitter les grandes dettes que la derniere guerre a occaſionné: les non-valeurs des impoſitions des années précedentes: le Parlement s'eſt vû obligé d'ac-

d'accorder divers ſubſides pour les dépenſes de cette année; 1. La Chambre des Communes a reſolu d'accorder au Roi pour le ſervice de la Marine pendant l'année 1715. dix-mille hommes, à quatre livres ſterling chacun par mois, compoſant l'année de treize mois; en ce compris les Officiers & les dépenſes ordinaires de l'Artillerie. 2 d'accorder 425900. livres ſterling pour l'entretien de 9956. hommes, qui compoſent les Garniſons de la Grande Bretagne, des Iſles de Jerſey, Gerneſey, & des plantations de l'Amerique. 3. 57759. livres ſterling pour l'entretien de la Garniſon de Minorque & Port-Mahon. 4. 37192. pour celle de Gibraltar. 5. 37912. pour l'entretien des trois Regimens qui ſont reſtez en Flandres. 6. & 538678. livres ſterlings qu'il faut rembourſer à la Compagnie de la Mer du Sud, pour les avances qu'elle avoit faites pour la Marine, aprés l'avenement du nouveau Roi ſur le Trône de la Monarchie. Ces ſix Articles ſeuls compoſent la ſomme d'un million ſix cens dix-ſept mille quatre cens quarante-une livres ſterlings, qui font environ vingt deux millions ſix cens mille livres monoye de France: en ce non compris l'armement de la Flotte, la dépenſe de la Cour, les gages des Officiers de la Couronne, des Gouverneurs, Commandans, Officiers, Magiſtrats des Provinces, des Villes, & une infinité d'autres dépenſes annuelles.

Mr. Wiſhart de retour en Angleterre avec l'Eſcadre de la Mediterranée.

IX. Le Vice-Amiral Wishart qui commandoit ſur la Mediterranée une groſſe Eſcadre Angloiſe depuis 1713. que l'Amiral Jenings retourna dans la Grande Bretagne, eſt auſſi revenu dans ſa patrie avec cette

cette Eſcadre, excepté deux Vaiſſeaux qu'il a laiſſé à Portmahon. Ce retour prouve la fauſſeté des avis que certaines gens avoient „ publié avec affectation, que ce Vice- „ Amiral avoit ordre d'épouſer la défenſe „ des Rebelles Majorquins au préjudice des „ Traitez conclus entre les Couronnes „ d'Angleterre & d'Eſpagne.

Les Laquais de Londres s'éliſent un Orateur, & ſur quel motif.

X. Au commencement d'Avril il ſe paſſa une ſcene ſanglante prés du Palais de Weſtminſter, qui quoi que populaire, eſt aſſez ſinguliere pour trouver place ici. Les Laquais des Membres des deux Chambres du Parlement ont accoûtumé aux premieres Scéances, par une eſpece de jeu, d'élire un d'entr'eux pour premer ſur les autres, & lui donnent le nom d'*Orateur*: le 4. Avril cette élection ſe fit en faveur d'un Laquais Toris: Deux jours aprés les Laquais des Wigs ſe trouvant en plus grand nombre, conteſterent l'élection de cet *Orateur de livrée*; ils eurent même l'impudence de faire une eſpece de comparaiſon offenſante, „ puis qu'ils ſoutinrent que le parti des „ Wigs étant le plus fort dans le Parle- „ ment, ils devoient auſſi primer dans les „ Cours du Palais: Les Wigs élurent un des leurs pour Orateur, conteſtation entre les deux partis; chacun veut ſoutenir le ſien: on en vint aux mains; pluſieurs perſonnes de la Populace ſe joignent au parti des Toris. volées de coups de batons données & reçûës de part & d'autre: il y eut des têtes fenduës, des jambes & bras caſſez, pluſieurs reſterent ſur le carreau; le tumulte auroit été bien plus grand ſi le Bailly de Weſtminſter ne s'y fût tranſporté à la tête d'une Trou-

Troupe de Milice Bourgeoiſe pour diſſiper les Combatans.

XI. Le 28. Avril jour de Pâques, (ſuivant l'uſage de l'ancien Calandrier ſuivi en Angleterre) le nouveau Roi George, le Prince de Gales ſon fils, & la Princeſſe de Gales aſſiſterent à l'Office qui ſe fit à la Chapelle Royale du Palais de St. James, où l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque de Londres officierent ſuivant les Rites de l'Egliſe Anglicane. Sa M. le Prince & la Princeſſe, (contre l'attente des Presbiteriens) communierent des mains de l'Archevêque d'Yorck. Si cet Acte public de la Religion Anglicane a déplû aux Presbiteriens, & a diminüé leurs eſperances dans certains cas; les Anglois Epiſcaupaux, du moins ceux qui ſe contentent des aparances ſur le point de la Religion, ſe flatent qu'ils maintiendront la leur ſur le pied qu'elle fut établie ſous les Régnes de Henry VIII. & de la Reine Eliſabeth, qui en furent les premiers Fondateurs dans le penultiéme Siecle. *Le Roi George, ſon fils &c. commuient dans l'Egliſe Anglic*

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. IL eſt aiſé de comprendre combien exceſſives ont été les dépenſes de la derniere guerre pour les Nations qui y ont le plus contribué; puis que la Province d'Hollande, qui, ſans contredit, eſt la plus peuplée & la plus riche de l'Europe, & dont les Revenus ſont immenſes par les avantages

A quel point les Hollandois ſe ſont endettez par les dépenſes de la derniere guerre.

tages de ſon Commerce dans toutes les parties du vieux & du nouveau monde. Que cette Province, dis-je, n'a pas pû acquitter ſes dettes, quoi qu'elle y ait employé ſes grands revenus, quantité d'impoſitions extraordinaires, & les profits conſiderables qu'elle a fait ſur les groſſes & frequentes Lotteries.

Capitation qu'on va établir en Hollande, & ſur quel pied.

Meſſieurs les Etats d'Hollande prirent une reſolution le 19. Avril dernier, pour établir une taxe en forme de Capitation, ſur toutes les perſonnes qui habitent cette Province, ſans diſtinction des mineurs, majeurs, mariez ou non mariez; il eſt porté par cette reſolution que cette taxe ſervira pour la premiere année à aider à aquitter les dettes contractées pendant la derniere guerre, & à éprouver, ſi par l'introduction de cette taxe annuelle, on ne pouroit pas, à l'avenir, parvenir à trouver un fonds, qui tint lieu de *centiéme denier* annuel, dont le fardeau paroit ſi peſant à ceux qui ont des biens réels dans la Province.

On formera neuf Claſſes des perſonnes ſujettes à cette taxe; la plus forte ſera de deux cens florins d'Hollande par tête: la ſeconde de cent cinquante florins; la troiſiéme de cent, & ainſi en diminuant, en ſorte que la moindre de ces Claſſes portera une taxe de cinq florins. Cette taxe doit être impoſée à proportion du revenu fixe, du gain qu'on fait dans le Commerce ou autrement; & enfin de la dépenſe que chacun peut faire, ſoit en équipages, loyers de maiſon, ou dépenſe de table &c. En ſorte, par exemple, que celui qu'on jugera pouvoir gagner trois mille florins par

année,

année, ou qu'on poura eſtimer que ſa dépenſe annuelle monte à pareille ſomme, ſera compris dans la cinquiéme Claſſe, & payera ſoixante florins; ce qui *fait la cinquantiéme partie de ſon revenu, de ſon gain, ou de ſa dépenſe*, ſans que pour cela ils ſoient exempts de payer les autres taxes ordinaires ou extraordinaires qui ſe levent, ou ſe leveront dans le cours de l'année. Voilà en ſubſtance quel eſt le projet de l'établiſſement de cette Capitation.

II. Quoi que le Géneral Cadogan ſoit arrivé à la Haye dés le 15. Avril, qu'il ait rendu compte aux Etats Géneraux de ſa derniere Négociation à Vienne; qu'il ait eû diverſes Conferances avec les Députez Hollandois au ſujet de la Barriere; qu'il ait expedié des Couriers à la Cour de Londres pour le même ſujet, on n'a pas encore apris que cette affaire ſoit terminée. Pluſieurs perſonnes débiterent à l'arrivée de ce Général, que tout avoit été reglé à Vienne à la ſatisfaction de l'Empereur, d'une maniere convenable à la ſureté des Hollandois: mais comme l'on retarde la ſignature de ce Reglement de la Barriere, on en impute préſentement la cauſe à quelques difficultez qui reſtent à regler, les Etats Géneraux n'ayant pas voulu acquieſcer à toutes les conditions reſoluës dans le Conſeil de Sa M. I. D'autres qui prétendent être mieux informez du motif de ce retardement, croyent que le Général Cadogan n'a pas voulu ſe preſſer de terminer cette affaire pour pluſieurs conſiderations, dont la plus aparante, c'eſt qu'il veut auparavant, que ſa Négociation ait été aprouvée, non ſeulement par

Le Sr. Cadogan rend compte aux Etats Généraux de ſa Négociation à Vienne au ſujet de la Barriere.

le

le Roi ſon Maître & ſon Conſeil, mais encore par les deux Chambres du Parlement Britannique; afin qu'en cas de quelque nouvelle revolution, ſa conduite ſoit miſe à couvert de toute cenſure; ne voulant pas s'expoſer aux mêmes chagrins que ceux qu'on ſuſcite aujourd'hui aux Miniſtres qui ont eû le maniement des affaires publiques, & des Négociatiations ſous le précedent Miniſtere.

L'Authorité Souveraine de l'Empereur, s'établi peu à peu aux Païs-Bas.

III. Ce Géneral, avant ſon départ de Bruxelles, ſigna, en qualité de Plenipotentiaire d'Angleterre avec Mr. Van den Berg, Commiſſaire Député de Mrs. les Etats Généraux un écrit, par lequel ils déclarent à ceux qui avoient la Regence des Païs Bas Eſpagnols au nom des deux Puiſſances Maritimes, qu'on étoit convenu, que le changement des Magiſtrats, & le remplacement des Charges qui viendront à vaquer, ſont laiſſez à la diſpoſition de Sa Majeſté Imperiale: c'eſt ſans doute, une des conditions préliminaires, dont on eſt convenu avec les Miniſtres de la Cour de Vienne; en ſorte que, peu à peu, l'authorité Souveraine de l'Empereur s'établira dans les Païs-Bas, & ſortira des mains de ſes Alliez, dans leſquelles elle a réſidé depuis pluſieurs années; ſoit dans les Places occupées pendant le cours de la guerre; ſoit dans celles qui ont été cedées & abandonnées par les Traitez de la derniere Paix, concluë à Utrecht, Raſtadt, & Bade.

AR-

ARTICLE VIII.

Contenant le Mariage, & la Mort des Princes & autres Perſonnes Illuſtres.

I. CE fut le 4. Avril dernier que Charles Prince Hereditaire de Heſſe-Caſſel, fils aîné de Mr. le Landgrave de ce nom, épouſa à Stockholme la Princeſſe Ulrique-Eleonore, ſœur du Roi de Suede : L'Archevêque d'Upſal, de la Religion Lutherienne fit la ceremonie de benir le mariage ; pour lequel on fit de trés-grandes rejoüiſſances à la Cour de Stockholme. *Mariage.*

II. Le Marquis de Warthon Garde du Scéau privé, mourut à Londres le 23. Avril âgé d'environ 67. ans. Il n'a laiſſé qu'un fils, qu'on nommoit le Vicomte de Winchendon, qui herite 14000. livres ſterlings de rente : quoi qu'il n'ait qu'environ 17. ans, il s'étoit marié depuis peu contre le gré de ſon pere : Par ſon teſtament, il lui a nommé pluſieurs Curateurs à conſeil, dont le Duc de Marlborough, le Marquis de Dorcheſter & le Comte de Carliſle ſont du nombre. Le parti des Wigs ont perdu en la mort de ce Marquis, un des principaux de leurs Chefs. Il avoit un grand talent pour parler en public, ſon eſprit vif & éloquent, & les tours ingenieux qu'il ſçavoit faire prendre aux choſes conteſtées dans les débats parlementaires, les a ſouvent déterminées au point où ſon parti les vouloit conduire. Ce Marquis eut bonne part aux nouvelles Loix qui ont été faites pour changer l'ordre de la ſucceſſion de la Couronne, en ſubſtituant *Mort.*

ſituant au droit ancien & naturel l'interêt de la Religion Proteſtante : il travailla auſſi avec ſuccés à l'union du Royaume d'Ecoſſe avec celui d'Angleterre : C'étoit un de ceux qui ſouhaitoient la continuation de la guerre, & qui n'ayant eû nulle part à la concluſion de la Paix, devint un des ennemis du précedent Miniſtere.

Le 26. du même mois, la mort enleva dans la même Ville de Londres la Comteſſe Doüairiere de Sunderland : elle étoit veuve du Comte de Sunderland, qui étant Secretaire d'Etat du feu Roi Jaques II. abandonna les interêts de ſon Maître pour favoriſer les deſſeins du Prince d'Orange, qui parvint à la Couronne ſous le nom du *Roi Guillaume III.* Il avoit embraſſé la Religion Catholique pour s'attirer plus de crédit prés du Roi Jaques II. mais lorſque ce Prince fut depoüillé de ſes Etats par ſon propre Gendre, il rentra dans la Communion des Proteſtans : la Dame dont j'anonce la mort étoit la Mere du Comte de Sunderland l'un des Gendres du Duc de Marlborough, qui eſt preſentement Viceroi d'Irlande, & l'un des Membres du Conſeil privé du nouveau Roi : *Sunderland* n'eſt qu'un titre qui donne rang & ſéance à la Chambre des Pairs ; le nom de la Famille de ce Comte, c'eſt *Spencer*, il ſe nomme *Charles Spencer Comte de Sunderland.*

Dame Marie-Françoiſe de Brancas, cidevant Dame du Palais de la Reine de France, mourut à Paris le 13. Avril. Elle avoit épouſé le 21. Fevrier 1667. Alphonſe-Henri-Charles de Lorraine Prince d'Harcourt : Cette Princeſſe & le Prince ſon Epoux, furent

furent choiſis par le Roi pour conduire en Eſpagne Marie-Loüiſe d'Orleans, premiere Epouſe de feu Charles II. Roi d'Eſpagne.

Jean René de Bazan Marquis de Flamenville, Lieutenant General des Armées de France, mourut le 14. Avril: Il avoit épouſé Dame N .. le Camus, fille de feu Meſſire Nicolas le Camus premier Préſident de la Cour des Aides; cette Dame eſt niéce de feu l'Illuſtre Cardinal le Camus Evêque de Grenoble.

Meſſire Benoit Bidal, Baron d'Hasfeldt, Marechal de Camp des Armées du Roi, mourut auſſi à Paris le 29. Avril, âgé de 57. ans. Il étoit frere du Comte d'Hasfeldt, qui, avec le Marquis de Blainville deffendit ſi vaillamment Keyſerswert dans le Païs de Cologne, où il fut tué ſur la Brêche en 1702. Il etoit auſſi frere de Mr. le Chevalier d'Hasfeldt qui commande les Troupes Françoiſes qui ſont encore en Eſpagne.

Dame Nicole-Françoiſe du Châtelet, veuve de Meſſire Charles de Brouſſelle, Marquis d'Ambonville, d'Aillancour la Neufville, mourut à Joinville le 25. Avril dernier, âgée de 82. ans, dans le Monaſtere de nôtre Dame de pitié, Ordre de St. Benoît, dont la Dame Harmende-Henriette de Brouſſelle ſa fille eſt actuellement Prieure, ayant été enterrée auprés de Diane du Châtelet ſa ſœur, qui a été quarante-deux ans Prieure du même Monaſtere. Mr. le Comte de la Neufville ci-devant Capitaine des Carabiniers, qui ſe nomme *Harmand Jean de Brouſſelle*, eſt petit-fils de la Dame dont j'annonce la mort.

Celle de Dame N. du Châtelet Marquiſe d'Ambonville &c.

Cette Dame étoit fille de Loüis-Jules du Châtelet, Marquis de Circé-Pierrefite, qui fut Favori de Gaſton de France Duc d'Orleans, & elle fut la derniere des douze enfans qu'eut ce Loüis-Jules du Châtelet. L'antipenultiéme de ces douze enfans fut Charles-Antoine du Châtelet, Chevalier Marquis de Pierrefite, qui fut Colonel du Regiment du Roi Infanterie; Commandant à Metz, enſuite à Doüay, qui mourut n'étant âgé que de 49. ans, revêtu de l'Employ de Gouverneur du Graveline, & de la Dignité Militaire de Maréchal de Camp des Armées de France. Il ne laiſſa qu'une fille unique, nommée Charlotte-Gabrielle du Châtelet, qui épouſa ſon Couſin Meſſire Florant du Châtelet Comte de Lomont, Lieutenant General des Armées du Roi, Grand-Croix de St. Loüis, ci-devant Commandant des Villes & Citadelle de Dunkerque. J'ai parlé dans un autre endroit * de Madame la Comteſſe de Lomont, & la raiſon pour laquelle les Seigneurs de la Maiſon du Châtelet portent aujourd'huy *trois fleurs de Lis d'argent* dans l'Ecuſſon de leurs Armes, au lieu de *trois Allerions*, qui ſont des attributs des Armes de la Maiſon de Lorraine, à laquelle celle du Châtelet a l'honneur d'être alliée depuis plus de quatre ſiecles.

Ancienneté de la Maiſon du Châtelet.

Il n'en faut pas davantage pour perſuader les Lecteurs que la Maiſon du Châtelet eſt trés Illuſtre & fort ancienne; & ſans entrer dans un détail généalogique de cette Maiſon, je me contenterai de dire en paſſant, qu'elle a des alliances avec pluſieurs Maiſons Illuſtres, qui tiennent encore des rangs

* *Voyez Tom. III de ce Journ. p.* 373.

rangs diſtinguez tant en France qu'en Lorraine; comme ſont celles de la Roche-Foucault, Bethune, Choiſeüil, d'Aumont, Belleſont, Lenoncourt, Beauveau, Baſſompierre, Steinville, Ligneville, Arraucort, Chauvirré, & Vaubecourt. Mr. le Marquis de Tri-Château, frere de Mr. le Comte de Lomont, eſt l'aîné de la Branche *du Châtelet Tri-Château*, à laquelle, depuis prés de deux Siecles ſemble être attachée la Dignité de *Grand Maréchal de Lorraine*: l'ancienne ſepulture des Seigneurs de la Maiſon du Châtelet, eſt dans une Chapelle de l'Abbaye Royale de St. Victor à Paris.

FIN.

TABLE

DES ARTICLES

Du mois de Juin 1715.

ARTICLE I. *Contenant des piéces intereſſantes à l'Hiſtoire.* 391
ARTICLE II. *Eſpagne & Portugal.* 403
ARTICLE III. *France.* 414
ARTICLE IV. *Italie.* 421
ARTICLE V. *Allemagne & Etats du Nord.* 427
ARTICLE VI. *Angleterre.* 438
ARTICLE VII. *Hollande & Païs-Bas.* 449
ARTICLE VIII. *Le Mariage, & Morts des Princes & autres Perſonnes Illuſtres.* 453

TABLE GENERALE ET ALPHABETIQUE

Des principales Matieres du Tome XXII. de cet Ouvrage.

A

Academie (l') Françoiſe, ſes nouveaux Membres 90. ſujet des prix qu'elle donnera. 183

Academie naiſſante qui ſe forme à Lion. 415

Aigles (les) attributs ſimboliques qu'on leur donne 164.

Ambaſſadeurs (les) Chrêtiens s'uniſſent pour le maintien du *Droit des Gens* à la Porte Ottomane. 349

Ambrun, ſon nouvel Archevêque. 181

Amelot (Mr.) Envoyé à Rome de la part du Roi T. C. 189. ſes Conferances au ſujet de la Conſtitution. 265

Angleterre (Royaume) 71. 110. 204. 282. 364 & 438

Anglois (les) placent Mr. l'Electeur d'Hannover ſur leur Trône 34 leurs plaintes au ſujet de Mardick 47. leurs diviſions 71. 75. 110. frondent contre la Paix 113. preuves de leur inconſtance à ce ſujet 115. 204. leurs Libelles contre le repos de l'Etat 213. 283 ſentiment d'un Evêque Anglois ſur leurs diviſions inteſtines 284. 367. ſuite de ces diviſions. 444

Anvers Aſſemblées qu'on y tient pour les Négociations entre l'Empereur & les Hollandois 77. 118. 220. *Voyez Barriere.*

Apoticaire Catalan pendu & pourquoi 83

Armeniens (les) remarques ſur leur Religion 250. mauvais offices qu'ils rendent aux François en Perſe 316. *Voyez Perſe.*

Aſturies (le Prince des) Preſens qu'il fait à la nouvelle Reine d'Eſpagne ſa belle mere

377. ſes progrés dans ſes études, & ſes exercices 337. on lui donne pour Gouverneur le Cardinal del Giudice. 410

Altas de la Navigation &c. c'eſt le titre d'un livre *in folio*, rempli de Cartes Géographiques 231

Auguſte (le Roi) ſon droit à la Couronne de Pologne 20. plaintes que les Polonois font contre lui 106. 108. inſulté par un Député, & ſa punition 199. Preſent que le Prince ſon fils reçoit du Roi T. C. 342. fait enlever & conduire en Saxe un Seigneur Polonois. 431

B

Barcelonnois (les) leur temerité punie 9. quels en ont été les fruits 43. 56. 83. étalage de leurs Bijoux & Magnificence 171. traitres découverts à Barcelonne & ſeverement punis. 411

Baretti-Landi (Mr. le Marquis de) Ambaſſadeur d'Eſpagne en Suiſſe, fête magnifique qu'il donne, & à quel ſujet 61. ſa Harangue aux Cantons Catholiques 62

Barriere que les Hollandois demandent à l'Empereur, Négociation à ce ſujet 77. 118. 220. plaintes là deſſus faites par les peuples des Païs-Bas 294. cauſes de la longueur de ces Conferances. 373

Baviere (Mr. l'Electeur de) décharge les Etats de Luxembourg & de Namur du ſerment qu'ils lui avoient prêté 78. ſes Troupes partent des Païs-Bas 79. eſt rétabli dans ſes Etats par la Paix de Bade 151. viſite la Reine de Pologne à Blois 264. ſon départ de France pour retourner en Baviere 343. reception qu'on lui fait en Lorraine 344. on lui rend le Haut Palatinat 356. le nom & l'âge de ſes Enfans 357. ſa reception à Strasbourg 380. & 433. ſon arrivée dans ſes Etats, & ſes regrets de quitter la France. 433

Benefices donnez par le Roi T. C. 181
Berwick (le Maréchal de) ſon voyage à Madrit & ſon retour en France. 44
Bibliotheque des Avocats de Paris; droit que Mr. le Chancelier lui attribuë. 341
Bidal (Mr.) Baron d'Hasfeldt ſa mort. 455
Bollingbroock (le Lord) Vicomte de ſaint Jean ſe ſauve en France & pourquoi. 442
Bonn (la Ville de) les Hollandois veulent en faire raſer les fortifications, & l'Electeur de Cologne s'y oppoſe. 202
Boüillon (le Cardinal de) ſa mort. 384
Brancas (Mr. de) ſacré Evêque de Lizieux. 180
Braſey (Mr. Moreau de) ſes Memoires ou voyages dans les Cours du Nord. 233
Briſac (la Ville de) renduë aux Imperiaux. 200
Brun (le Pere le) ſon Ouvrage Hiſtorique & Dogmatique ſur les prieres & ceremonies de la Meſſe. 121
Burnet (le Docteur) Evêque de Salisbury: ſon fils publie un Libelle contre le Miniſtere d'Angleterre 283. mort de ce Prelat, & ſon caractere. 383

C

Adogan (le Géneral) Plenipotentiaire du Roi George en Hollande 76. va à Vienne & pourquoi 282. ſon retour en Hollande 388. rend compte aux Etats Généraux de ſa Négociation. 451
Cardinaux, nombre de leurs places vacantes. 180
Cantorberi (l'Archevêque de) mort de ſon épouſe. 314
Catalans bannis & pourquoi 56. voyez *Barcelonois*.
Ceuta, Ville d'Affrique, cauſes de la longueur du Siege qu'en ont formé les Mores, 175. obſervations au ſujet de cette Place. 406
Chamilli (le Maréchal de) ſa mort. 140
Charles VI. (l'Empereur) remercié par la Dietine 16. ſa généroſité envers les Suedois 66;

ſes ordres pour rétablir dans leurs Etats Mrs. de Cologne & de Baviere 97 donne l'Ordre de la Toiſon d'Or au Prince Electoral de Baviere 281. fait marcher un Corps de Troupes aux Païs-Bas contre le gré des Hollandois 374. ſon authorité s'établit peu à peu aux Païs Bas. 452

Châtelet (Nicole Françoiſe du) ſa mort, & remarques ſur l'ancienneté & les Alliances de cette maiſon. 455

Chine (la) ſerment que doivent prêter les Miſſionnaires deſtinez pour ce Païs là 421

Chrêtiens (les) paralelle de leurs diviſions à celles des Turcs & des Perſans, & ce qu'on en doit craindre 185. quelle en eſt la cauſe. 188

Cirille (ſaint) traduction nouvelle de ſes œuvres. 228

Clarendon (le Comte Edoüard de) ſes ſentimens ſur le reſpect qu'on doit au Miniſtere 282

Cologne (Mr. l'Electeur de) ſon arrivée à Liege, & quelle eſt la joye des peuples pour ſon retour 221. ſon entrée à Bonn 291. fait embelir cette Ville par de nouvelles ruës 361. le Roi de Pruſſe lui reſtituë Rheinberg, & grace qu'il acorde aux Habitans Proteſtans 389

Colonna (le Conneſtable) ſa mort. 135

Confeſſion (la) avantage quelle procure même aux Proteſtans. 248

Conti (Mad. la Princeſſe de) acouche d'un Prince nommé le *Comte de la Marche*. 382

Czard (le) de Moſcovie, vaſte projet pour attirer tout le Commerce de la Mer Baltique 26. & ſuivantes. Il eſt le premier Marchand de ſes Etats 30 ombrage qu'il donne aux Nations Maritimes 33. ſes troupes ſur la Frontiere de Pologne & pourquoi 70. ſa Politique envers les Venitiens 198. avantage qu'il tire des vignes nouvellement plan-

tées dans ſes Etats 362. les autres Souverains doivent craindre ſes agrandiſſemens. 430

D

Dannemarck (le Roi de) refuſe au Général Steinbock, priſonnier de guerre, la permiſſion d'aller ſaluer le Roi de Suede ſon Maitre 70. 100. s'empare de la Ville d'Eutin & ſous quel prétexte 98. ſon Ordonnance contre les priſonniers Suedois 276. 278. gagne un Combat Naval. 436

Dauphin (Mr. le) Duc de Bourgogne, vertus qu'il pratiquoit ſecretement, 158

Dol Ville de Bretagne, ſon nouvel Evêque. 181

Dombes (le Prince de) fils aîné de Mr. le Duc du Maine, prend ſéance au Parlement de Paris, en qualité de Prince. 378

E

Erivan, Ville d'Armenie, Remarques Hiſtoriques à ſon ſujet 249. Noé s'établi dans cette Ville, & Pendroit où il planta la Vigne. 250

Eſpagne (Royaume d') 43. 81. 171. 237. 336. & 403

Eſpagne (la Reine d') traverſe les Provinces Meridionales de France pour ſe rendre en Eſpagne 46. parle pluſieurs Langues 55. ſuite de ſon voyage 83. 140. conſommation de ſon mariage avec le Roi Philippe V. 177. ſa premiere Dame d'Honneur & autres Officiers de ſa Maiſon. 178

Eſtrées (le Cardinal d') ſa mort 139. le Maréchal d'Eſtrées ſon neveu, reçû en ſa place à l'Academie Françoiſe. 344

Eugene de Savoye (le Prince) Medaille frapée à ſon ſujet & à celui du Marechal de Villars. 304

F

Femmes Napolitaines qui font aſſaſſiner leurs maris à Rome. 425

Fenelon (Mr. de) Archevêque de Cambray ſa mort. 140

Fer (le Sr. de) ſes Cartes de Morée, Malte & Denin. 308

Fille debauchée par un vieillard de 105. ans. 309

Forcalquier (Ville & Comté de Provence) Harangue de ſon nouveau Sénechal. 125

Force (Mr. de la) reçû Membre de l'Academie Françoiſe. 183

France (Royaume) 46. 84. 180, 246. 338. & 414

Fribourg (la Ville de) renduë aux Imperiaux. 200

Frejus ſon nouvel Evêque 181. 381

G

Galles (le Prince de) communie à l'Egliſe Anglicanne & pourquoi 73. nouveaux titres que le Roi ſon Pere lui donne pour être Pair d'Ecoſſe. 289

George (le Roi) changement qu'il fait aux Emplois en Angleterre, 71. congratulé par ſes nouveaux Sujets ſur ſon avenement à la Couronne 73. ſa proclamation pour un Parlement 212. libelles publiez à Londres contre ce Prince & ſa famille 214. refuſe Audiance au Miniſtre de Lorraine & pourquoi 216. Sermon prêché devant ce Prince où l'on blâme les factions & diviſions de l'Etat 285. ſa Harangue à l'ouverture du Parlement, & Adreſſes qu'on lui preſente ſur cette matiere 391. communie avec ſa famille parmi les Anglicans 449

Germiniani (l'Abbé) ſes Poëſies ſur l'Ecriture ſainte 228

Geſvres (Mr. de) Archevêque de Bourges nommé au Cardinalat pour le droit de la Couronne de Pologne, premierement par le Roi Stanislas, & en ſecond lieu par le Roi Auguſte. 180

TABLE DES MATIERES.

Giudice (le Cardinal del) ſon Decret en faveur de l'autorité des Papes contre le Temporel des Rois 168. eſt dépoüillé de ſa Charge de Grand Inquiſiteur d'Eſpagne 170. eſt rétabli dans cet Emploi, & eſt fait Gouverneur du Prince des Aſturies. 410

Grandes d'Eſpagne ; recherches Hiſtoriques ſur la Généalogie de leurs Maiſons. 128

Grignan (le Comte de) ſa mort. 139

H

Hamilton (la Ducheſſe d') s'oppoſe à la grace que Mr. Marlborough veut procurer à l'aſſaſſin de ſon Epoux. 114

Harcourt (la Princeſſe d') ſa mort. 454

Hatfeldt voyez *Bidal*.

Heſſe-Caſſel (le Langrave de) ſon voyage à Stralſond & départ de ſon fils pour StocKholme 197. reception qu'on lui fait en Suede 272. ſon mariage déclaré avec la ſœur du Roi de Suede 273. le Langrave retournant dans ſes Etats s'abouche avec le Roi de Pruſſe 274. le mariage du Prince ſon fils avec la Princeſſe de Suede conſommé 458.

Hiſtoire abregée de l'Europe, éclairciſſement ſur le nom de celui qui en eſt l'Auteur 137

Hiſtoire Dogmatique de la Religion par Mr. l'Abbé Sommiers. 299

Hollande (la) 76. 115. 220. 291. 372. & 449

Hollandois (les) les avantages que la Paix leur procure 33. leurs Conferances au ſujet de la Barriere qu'ils prétendent de l'Empereur 77. 115. demandes peu raiſonnables qu'ils font au Roi Phillippe V. au ſujet de leurs prétendus Hypotheques ſur les Pays-Bas, 158. refuſent d'évacüer les Places apartenant à Mr. l'Electeur de Cologne & pourquoi 201. 292. leurs précautions pour empêcher que l'Empereur ne prenne pas poſſeſſion des Pays-Bas 293. plaintes faites contre eux par les Flamans & Brabançons 294. Harangue de leurs Ambaſſadeurs au Roi George, & ſa critique 369. s'oppoſent à l'entrée des Imperiaux aux Bays-Pas, 374. Capitation qu'on établi en Hollande. 450

Holſtein (le Duc d') ſes plaintes à la Diette de Ratisbon contre le Roi de DannemarcK 59. ſes troupes deſarmées à Stetin. 437

I

Jaquet III. (le Roi) ſa Déclaration en forme de Manifeſte pour le ſoutien de ſes droits à la Couronne d'Angleterre 36. divertiſſement qu'on lui donne à la Cour de Lorraine. 318

Immunité (l') des Egliſes en Italie, cauſe de grands troubles à Naples & en Sicile 346. voyez *Pape*.

Inquiſition en Eſpagne maintenuë dans ſon authorité & ſes prérogatives par le Roi Philippe V. 413

Italie (l') 58 91. 191 265. 345. & 421

Juifs (les) contribuent à la défenſe de Ceuta & par quel motif. 408

K

Kam (le) d'Erivam dépêche un Ambaſſadeur de Perſe en France, 249. 319 écrit ſur ce ſujet à Mr. de Torcy. 252

Kell (le Fort de) ſon évacuation ſuſpenduë & pourquoi 201. eſt enfin rendu à l'Empire. 355

Kiowie, (le Palatin de) ſa ſoumiſſion au Roi Auguſte. 19

KoningſeeK (le Comte de) Plenipotentiaire de l'Empereur, continuë les Conferances d'Anvers avec les Hollandois & pourquoi 77. nomme des Députez pour regler le Commerce aux

aux Pays-Bas 298. fait diſtribuer des Troupes Imperiales dans le même pays 374. 377

L

Angalerie (Marquis de) ſes ſentimens fanatiques ſur la Religion &c. 305.
Liegeois (les) leur zéle & fidelité envers leur Prince 80 225. 291. Troupes & ſubſides qu'ils accordent à leur Prince 358. Difficultez ſurvenuës entre le Chapitre de Liege, & les Officiers du Prince. 360
Lion (la Ville de) éloge ſur ſon nouvel Archevêque 130. Harangue prononcée ſur la paix à l'Hôtel de Ville. 132
Litterature (nouvelles de) 120. 225. 298. 379
Londres (la Ville de) preſente une Adreſſe à la Reine Anne pour la remercier de la paix qu'elle avoit concluë 205. la même Ville preſente une autre Adreſſe au Roi George contre cette Paix 207. incendie arrivée dans cette Ville 219. Libelle publié contre le Miniſtere au nom des Citoyens de Londres. 290
Lorraine (Mr. le Duc de) rentre à Nancy, & ſon éloge 65. Medailles frapées au nom des Princes ſes enfans 163. concorde & bonne union qu'il y a toûjours eu entre les Princes de cette Maiſon 166. ſon Miniſtre de retour de Londres ſans avoir eu audiance. 216
Loüis XIV. (le Roi) obſervations ſur ſon Teſtament 11. ſur ſon Edit en faveur des Princes legitimez de France 12. ſa réponſe aux plaintes des Anglois touchant le Canal de MardicK 49. ſa Lettre au Cardinal de Noailles pour le *Te Deum* de la paix avec l'Empire 54. Ambaſſadeurs qu'il nomme pour diverſes Cours 55. ſa declaration ſur les billets d'emprunt 84. donne à l'Evêque de Meaux l'Abbaye de St. Germain des Prez 90. nomme aux autres Benefices vaquants 181. magnificence avec laquelle il donne audiance à l'Ambaſſadeur de Perſe 254. 259. ſa declaration pour la Lotterie en forme de Tontine. 378
Luxembourg (le Duché & Ville de) les Imperiaux en prennent poſſeſſion 118

M

Majorquine (les) leur revolte 174. 336. le nom de leur Gouverneur 410. voyez *Barcelonois*.
Malte (l'Iſle de) menacée par les Turcs 91. Ambaſſadeur du Grand Maître en France 262 les Chevaliers ont ordre de s'y rendre 265. Carte Geographique de cette Iſle. 308
Manuſcrits (les) de Reymond Lulle, touchant la *Pierre Philoſophale*, deſtinez pour la Bibliotheque de l'Electeur Palatin 230. autres Manuſcrits concernant la *Regale*, preſentez au Roi T. C. 232
Marais qu'on propoſe de *deſſecher* en Champagne 379
MardicK, éclairciſſemens ſur le Canal qu'on y fait pour écouler les eaux des environs de DunKerque 46
Mariages 134. 310. 382. & 453
Marlborough (le Duc de) fruſtré de ſa Principauté en Baviere 200. ſe brouille avec le Comte d'Hallifax. & pourquoi 287. voyez *Angleterre*.
Medina-Celi (le Duc de) rétabli dans les biens confiſquez à ſon Oncle 243
Mercure Galand, fautes que ſon Auteur y doit corriger 419
Monnoyes (les) Arrêt qui regle les termes des diminutions des eſpeces 57. diminution des petites eſpeces 85
Morts 134. 234. 310. 382. & 453
Mouvement perpetuel qu'on prétend avoir trouvé 226

N

Naiſſances 134. 234. 382

Nancy (la Ville de) évacuée par les François 65. Procession annuelle pour celebrer la défaite d'un Duc de Bourgogne 91. ſes Magiſtrats font fraper des Medailles pour les jeunes Princes de Lorraine 163. cerémonie ſinguliére qu'on y fait le Dimanche des Brandons 311
Nevers (la Ducheſſe de) ſa mort 235
Noé (le Patriarche) s'établit à Erivan aprés le déluge, & y plante la Vigne 250
Nord (les Etats du) 65. 106. 197. 272. 315. & 427
Northumberland (le Duc de) diſgracié à la Cour du Roi George, & pourquoi 287

O

Olivier (l') qualitez ſymboliques attribuées à cet arbre 166
Orange (le feu Prince d') ſommes que Charles II. Roi d'Eſpagne lui promit lors de ſon expedition contre l'Angleterre, dont les Hollandois demandent le payement 158
Orateurs de la Chambre des Communes en Angleterre, quelle eſt leur récompenſe 218. nom de l'Orateur du Parlement qui tient cette année ſa premiere Scéance 368. Laquais qui prennent le titre d'*Orateurs*, & querelle ſanglante à ce ſujet 448
Ordres des Chevaleries d'Eſpagne, remarques hiſtoriques ſur ce ſujet 267
Orleans (Mad. d') accouche d'une Princeſſe 334
Ory (le Sr.) eſt congedié du ſervice d'Eſpagne 242
Oxford (le Comte d') bruits répandus contre lui, & de quelle maniere le Sr. Harley ſon frere prend ſa défenſe au Parlement 441

P

Pays-Bas (les) 76. 115. 220. 291. 372. 449
Paix (la) motifs pour l'affermir entre les Princes de l'Europe 4. 17. ce qui a contribué à la concluſion de celle entre l'Empire & la France 16. Traité de Bade à ce ſujet 143. Traité de la paix entre l'Eſpagne & le Portugal 245. & 403
Pape (le) Clement XI. ſes differends avec le Roi de Sicile 60. ſon Jubilé au ſujet des Immunitez 95. ſuite de ſes differends avec les Monarchies de Naples & de Sicile 195. gratifie un Eſpagnol banni de ſa patrie, & pourquoi 196. ſuprime le Tribunal Royal de Sicile, & revoque les privileges des Siciliens 347. ſon Decret au ſujet des Miſſionaires de la Chine 421. ſuite de ſes differends avec le Roi de Sicile 422. ſur quel pied on lui propoſe un accommodement à ce ſujet 425
Parlement (le) Britannique, ouverture de ſes ſéances 368. nomme des Commiſſaires pour examiner les papiers du précedent Miniſtere 439. conteſtation ſur la proclamation du Roi 444. ſubſides reſolus pour cette année. 447
Perſe (l'Ambaſſadeur de) en France, ſon entrée à Marſeille 86. en part pour Paris 141. 184. y arrive 185. diviſion entre les Perſes & les Turcs ſur les matieres de Religion 186. eſt complimenté de la part du Roi 246. 248. ſon audiance publique à Verſailles 252. Preſents qu'il a apporté 260. ſujet de cette Ambaſſade 316. Portrait & Caractere de l'Ambaſſadeur 319. ſes avantures en Turquie où il eſt empriſonné en venant en France 320. 322. ſes Harangues au Roi & à Monſeigneur le Dauphin 326. ſon éloge 329. routes qu'il prent tenir en retournant en ſon Pays. 416
Peterborough (le Comte de) diſgracié par le Roi George. 443
Philippe V. (le Roi) ſa moderation envers les Rebelles 10. ſom-

ſommés que les Hollandois lui demandent pour des hypotheques mal fondées 158. ſon mariage avec ſa ſeconde Epouſe conſommé 178. ſon Decret pour la Recepte des Revenus de ſa Couronne 238. & pour corriger quelques abus du Miniſtere 242. nomme aux Gouvernemens & Benefices 337. donne au Cardinal del Giudice la Charge de Gouverneur du Prince des Aſturies 409. ſon Decret en faveur de ce Cardinal, en rétabliſſant l'authorité de l'Inquiſition. 413

Piémont (le Prince de) ſa mort. 386

Piombino (la Princeſſe de) ſon retour d'Eſpagne en Italie, & gratifications qu'elle reçoit à Madrit. 178

Polonois (les) leurs plaintes contre le Roi Auguſte 106. s'offenſe des diſcours d'un Député de la Nobleſſe, & ſa punition 108. 199. ſuite du mécontentement des Polonois 279. & 432

Porte (Mr. de la) premier Préſident à Metz, ſon diſcours ſur l'utilité & neceſſité du travail 192

Portugal (le Roi de) ſes ordres contre les Négocians étrangers 294. ſa paix avec l'Eſpagne 245. & 403

Predicateur à l'âge de neuf ans. 120

Princes (les) qui n'ont pas vû terminer la guerre qu'ils avoient commencée, & ceux qui ſont morts en 1714. pag. 5. ceux qui ont monté ſur le Trône la même année 6. Ceux qui ont préferé la juſtice aux charmes de la Couronne. 7

Prior (le Sr.) Plenipotentiaire d'Angleterre en France, rapellé & obligé de rendre ſes papiers, 264

Pruſſe (le Roi de) conſerve la poſſeſſion de Stetin pendant la guerre 102. ſon entrevûë avec le Langrave de Heſſe & ſur quoi 274. ſon armement 276. accepte la mediation du Roi T. C. pour regler ſes difficultez avec le Roi de Suede. 363. & 417

Q

Quakers (les) ſont des Fanatiques & des foux volontaires. 130

Queſtions ſur les ſomnambules. 329

R

Rebelles (les) horreur qu'inſpire la Rebellion des Sujets envers leurs Souverains. 412

Religieuſes qui ſe ſauvent de leur Monaſtere, & pourquoi 60 Ellés rentrent en grace, & comment. 345

Religion differend ſur ce ſujet entre les Turcs & les Perſans 186. & entre les Catholiques & les Armeniens 250. Arrêt du Parlement de Paris contre un livre qui offenſe la Religion & l'Etat. 329

Reliques de St. Firmin Evêque d'Amiens, prouvées & verifiées autentiquement 305

Reyſe (la Comteſſe de) eſt morte à Londres 234

S

Saxe (le Pr. Electoral de) fête magnifique qu'il donne à Paris 263

Sicile (le Roi de) ſes differends avec le Pape 60. 195. Bulle contre les Siciliens, ce qu'elle produit 346. mort du fils aîné de ce Prince 386. accommodement propoſé pour ajouſter les broüilleries entre la Cour de Rome & celle de Sicile. 423

Secrets pour diſſoudre la pierre dans le corps humain trouvé & évanoüi, & pourquoi 225. autre ſecret pour la dorure perdu. 226

Sobieski (le Prince Alexandre) ſa mort. 238

Soiſſons, ſon nouvel Evêque. 282

TABLE DES MATIERES.

Fourmiers (l'Abbé) ſon Hiſtoire Dogmatique ſur la Religion achevée. 299

Somnambules, c'eſt ainſi qu'on appelle ceux qui agiſſent en dormant. 129

Souris (les) dégât qu'elles font aux biens de la terre. 244

Staniſlas de Pologne (le Roi) ſes droits ſur la Couronne 19. continuë ſon ſéjour avec ſa famille à Deux-ponts 105 il a pluſieurs Partiſans en Pologne. 238

Staremberg (le Comte Guy de) conduite loüable qu'il tient en Catalogne. 173

Strafford (le Lord) ſa Harangue aux Etats Généraux en prenant congé d'eux 15. Commiſſion du Conſeil de Londres pour enlever les papiers de ſes Négociations en Hollande. 214. 386

Stralenheim (le Comte de) eſt fait Gouverneur Général des Deux-ponts: fête qu'il donne pour le retour du Roi ſon Maître. 105

Suede (le Roi de) preuves de la gloire qu'il s'eſt acquis dans ſes infortunes 21. à la Bataille de Pultowa 23. à Bender & à Demirtocka 25. traverſe l'Allemagne & arrive à Stralſond 67. eſt infatigable 68. ſa Lettre au Roi de Pruſſe 102. privileges qu'il donne à Stralſond 103. ſes ordres en repreſaille contre les Danois 278. ſon Reglement pour les Armateurs & la Navigation de la mer Baltique 331. ſes offres au Roi de Pruſſe 353. accepte la mediation du Roi T. C. 363. ſes Troupes venant de Turquie, arrivées en Pommeranie 364. mauvais état de ſes affaires 436. une de ſes Eſcadres battuë & détruite par les Danois. 436

Suiſſes (les) 58. renouvellent leur alliance avec la France. 342

Sunderland (le Comte de) Viceroi d'Irlande, ſon mort de famille, & la mort de ſa mere. 454

T

Tallard (le Duc de) eſt reçû Pair au Parlement de Paris 308

Têtes rondes, c'étoit le nom qu'on donna aux Rebelles d'Angleterre ſous Olivier Cromvvel 112

Tories (les) nom d'un Parti conſidérable en Angleterre: ils ſont dépoüillez de leurs Emplois pour en favoriſer les *Whigs*, Parti oppoſé 71. 110. ſont ſurnommez *Pacifiques* & pourquoi. 439

Traitez (les) de Paix conclus à Bade entre l'Empereur & l'Empire avec la France 143. celui de Paix entre l'Eſpagne & la Hollande conclu à Utrecht 157. celui pour renouveller l'Alliance entre la France & les Cantons Suiſſes Catholiques 342. celui de la Paix entre l'Eſpagne & & le Portugal conclu à Utrecht 245. & 404

Traîtres (des) punis ſeverement à Barcelonne 411

Tremouille (le Cardinal de la) ſes propoſitions pour ajuſter les differends entre le Pape & le Roi de Sicile 426

Treves (Mr. l'Electeur de) Prince de la Maiſon de Lorraine; ſa génereuſe liberalité envers l'Ordre de Malte 266. tranſlation du corps du précedent Electeur de Treves 438

Tripoly (la Regence de) ſon Envoyé en France & pourquoi 425

Turcs (les) leur armement contre les Venitiens 59. leurs plaintes contre cette Republique 93. 95. motifs de leur antipatie avec les Perſans 185. déclarent la guerre aux Venitiens 191. 268. croyent une prédeſtination abſoluë 193. leurs grands préparatifs de guerre 269. rejettent les propoſitions de Paix 349. leur précautions contre les

Princes Chrêtiens 351. en quoi doivent conſiſter leurs Armées de terre & de mer cette Campagne 427

V

Vaudôme (le Grand Prieur de) ſon arrivée à Malte 420
Venitiens (les) leurs précautions contre la guerre des Turcs 59. 194. 270. 349
Ver (un) d'une longueur extraordinaire formé dans le corps d'un homme ; remarques à ce ſujet. 301
Vers ſur les *Matadors* ou aſſaſſins 11. ſur le nom de Mr. de Villars 14. ſur le Roi de Suede 21. ſur la Paix 124. ſur le ver à ſoye 127. ſur le retour de l'Electeur de Cologne à Liege 223. ſur l'orgueil de l'homme 229. ſur le Roi T. C. 230. ſur la diſpute de la grace 306. Enigme ſur le *Miſerere* 308. ſur la foibleſſe des vieillards amoureux 310. vers latins en faveur de Mr. de Voiſin 340. ſur le cocuage 365. ſur l'Ambaſſadeur de Perſe 416
Villarsiel (le Marquis de) transferé aux priſons de S. Sebaſtien, quel eſt ſon crime 172
Villars (Mr. de) Medaille où il eſt repreſenté avec Mr. le Prince Eugene 304
Villeroi (Mr de) Archévêque de Lion, ſon éloge 130. prend poſſeſſion de ſon Archévêché 339
Voyſin (Mr. de) Chancelier de France, préſide au Parlement de Paris 139
Urſins (la Princeſſe des) diſgraciée & éloignée d'Eſpagne 176. arrive à Paris 246

VV

WAlpole (le Sieur) ſujet de ſon animoſité contre le précedent Miniſtere d'Angleterre, dont il devient juge & partie. 445
VVarton (le Marquis de) ſa mort & ſon Caractere. 453
VVindhal (le Sr.) crime qu'on lui impute au Parlement d'Angleterre, qui ſe termine à peu de choſe. 444
VVigs (les) leur haine contre les *Toris* 71. 110. diffament le Miniſtere & pourquoi 283. 290. ſont ſurnommez *Bellonnaires* & pourquoi. 439

Z

ZAno (le Chevalier) Ambaſſadeur de Veniſe à Vienne 271. ſa mort. 384
Zinzendorf (le Comte de) ci-devant Plenipotentiaire de l'Empereur à Utrecht, ſe ſcandaliſe de ce que les Hollandois demanderent la proprieté du Pays de VVaes. 296

ADDITION.

ON apprend d'Anvers que le 9. Mai Mr. de Cadogan y arriva de la Haye, où il trouva Mr. le Comte de Koningseck, avec lequel il eut une Conferance, qui les engagea d'aller le onze à Bruxelles, pour éclaircir quelques faits qui étoient en conteſtation. Ils retournerent à Anvers le 14. pour y joindre les Députez Hollandois : on commence à eſperer, que cette *fameuſe Barriere* ſera enfin reglée dans cette nouvelle Aſſemblée d'Anvers ; aprés tant de longueurs, tant de Conferances, tant de Négociations differantes, ſoit à Anvers, à Bruxelles, à la Haye, à Londres & à Vienne, leſquelles ont déja conſumé autant de tems, qu'on en employa au Congrez de Carlovvitz, où il s'agiſſoit d'établir des bornes plus conſiderables; puis qu'elles devoient ſeparer les Empires d'Orient & d'Occident; regler les limites de Moſcovie, de Pologne & de la Republique de Veniſe &c.